

**Séminaire régional sur la diversité culturelle  
Antananarivo (Madagascar), 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2003**



**Rapport général**

**Programme du Séminaire d'Antananarivo sur  
la diversité culturelle  
Hôtel Hilton – 30 juin - 1<sup>er</sup> juillet 2003.**

**Lundi 30 juin 2003**

- 9 h 30 : Accueil et installation des participants ( Toit de Tanà)
- 9 h 50 : Arrivée des Ministres (de Madagascar et du Burkina Faso) et des personnalités invitées.
- 10 h 00 : Cérémonie d'ouverture :
- Allocution de bienvenue de Monsieur Patrick RAMIARAMANANA, Maire de la Commune Urbaine d'Antananarivo.
  - Message de Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'AIF, par le Représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.
  - Allocution du Ministre malgache de la Culture, Son Excellence Madame Louise Odette RAHAINGOSOA, Présidente du Séminaire.
  - Introduction du Séminaire par une communication du Ministre Burkinabé des Arts, de la Culture et du Tourisme, Son Excellence Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO, sur le thème : « La Culture dans la politique nationale de développement »

Suspension (brève)

Reprise des travaux

Discussion et échange de points de vue

12 h 30 : Fin de la séance de la matinée.

15 h 30 : Reprise des travaux

- Communication de M. Ablassé OUEDRAOGO, Représentant spécial du Secrétaire général de la Francophonie sur le thème : « La Francophonie et la diversité culturelle ».
- Discussions et échange de points de vue.

## **Mardi 1er juillet 2003**

9 h 30 : Communication de M. Ablassé OUEDRAOGO, sur le thème « *La Convention internationale sur la diversité culturelle : une priorité pour tous ?* »

- Discussions et échange de points de vue
- Intervention des participants ayant prévu une communication nationale.
- Discussions et échange de points de vue

12 h 30 : Fin de la séance du matin

17 h 30 : Reprise des travaux

- Lecture et adoption des suggestions issues du séminaires d'Antananarivo sur la diversité culturelle, ainsi que du rapport final
- Cérémonie de clôture, présidée par Son Excellence Madame Louise Odette RAHAINGOSOA, Ministre malgache de la Culture.

20 h 00 : Dîner de clôture, placé sous le haut patronage du Premier Ministre malgache.

**Rapport du  
Séminaire régional sur la diversité culturelle  
Antananarivo (Madagascar), 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2003**



Dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur l'importance et l'urgence d'élaborer un cadre normatif pour préserver la diversité culturelle, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie s'est engagée à organiser une série de séminaires régionaux. Ainsi, le séminaire des pays francophones de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien s'est tenu à Antananarivo les 30 Juin et 1er Juillet, sous la présidence de Mme Louise Odette RAHAINGOSOA, Ministre malgache de la Culture, et en présence du Ministre Burkinabé de la Culture, des Arts et du Tourisme, M. Mahamoudou OUEDRAOGO ainsi que des représentants de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Commission de l'Océan Indien.

Quelques trente quatre séminaristes venus des Comores, de Djibouti, de Maurice, des Seychelles et de Madagascar ont pris part aux différentes activités dudit séminaire. La liste des participants est jointe en annexe

De hautes personnalités nationales et représentants des missions diplomatiques francophones ont rehaussé de leur présence la séance inaugurale.

La séance d'ouverture a été marquée par les allocutions, du Maire de la Commune Urbaine d'Antananarivo, du Représentant de l'AIF (transmettant le message de M. Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'AIF) et enfin de la Ministre malgache de la Culture.

Dans son discours de bienvenue, M. Patrick RAMIARAMANANA, en sa qualité de premier Magistrat de la Ville d'Antananarivo, a tenu à souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants. Il a souligné l'importance que revêt cette question pour la survie de l'humanité et l'intérêt particulier qu'accorde son pays à l'expression de la diversité culturelle, qui selon lui favorise la coopération régionale et internationale.

Ensuite, M. Salifou LABO a, en sa qualité de représentant de l'AIF, délivré le message de M. Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'Agence. Il a tenu à remercier d'abord, au

nom de M. DEHAYBE et en son nom personnel, Mme la Ministre Louise Odette RAHAINGOSOA ainsi que toutes les autorités malgaches qui, de loin ou de près, ont facilité la tenue du présent séminaire. Le message de M. DEHAYBE qui s'adressait en premier lieu aux plus hauts responsables de la Culture insistait sur la nécessité de renforcer l'interaction des cultures pour parvenir à un développement durable.

Enfin, Mme la Ministre Louise Odette RAHAINGOSOA a pris la parole et souhaité la bienvenue à son Homologue burkinabé ainsi qu'à l'ensemble des participants. Mme la Ministre a tenu à attirer l'attention des participants sur la volonté politique de son gouvernement de promouvoir la diversité culturelle dans son pays, car a-t-elle précisé : « La culture malgache, tout en restant unique, demeure multiforme ». En effet, la question de la diversité culturelle fait partie du vécu quotidien des Malgaches. Elle a également souligné la nécessité de ne pas considérer la diversité culturelle comme étant l'apologie de sa propre culture, mais plutôt comme un moyen de rencontre et de dialogue entre les cultures. Enfin, Mme la Ministre Louise Odette RAHAINGOSOA a adressé ses vifs remerciements à l'AIF, aux organisateurs et a déclaré ouvert les travaux du séminaire.

Le Ministre Burkinabé de la Culture, des Arts et du Tourisme a, à son tour pris la parole pour introduire le séminaire. Dans son intervention, Monsieur le Ministre Mahamoudou OUEDRAOGO a posé la problématique de la Culture dans le développement et a rappelé combien celle-ci est essentielle dans le processus du développement. Il est en effet inconcevable de dissocier la culture de tout projet de développement tant elle est fondamentale à l'espèce humaine. Si le constat général fait que la culture soit perçue comme étant « une priorité négative », le présent séminaire doit plancher sur la priorité positive dans ce sens que la culture fait partie intégrante du processus de développement.

Monsieur le Ministre Mahamoudou OUEDRAOGO a rappelé également que la culture conditionne le développement des sciences d'où la nécessité de redonner à cette notion toute la place qui lui revient de droit. Face à la menace d'uniformisation culturelle que fait planer le phénomène de la mondialisation, il est urgent pour les pays de mettre en place un cadre juridique susceptible de garantir la diversité culturelle de l'humanité.

A la fin de son introduction, M. Mahamoudou OUEDRAOGO a invité les participants à apporter leurs contributions à la réflexion sur la problématique de la diversité culturelle dans le développement.

Des échanges fructueux ont suivi l'exposé du Ministre Mahamoudou OUEDRAOGO et les participants ont mis l'accent sur les points suivants :

- une certaine ambiguïté a été relevée quant à la question de la place de la diversité culturelle entre le processus de libéralisation et le souci de préserver celle-ci. En effet, le concept de l'exception culturelle qui renferme en lui-même la notion de protectionnisme a été abandonné au profit de celui de la diversité culturelle qui

accompagne le processus de libéralisation en cours sous l'impulsion de l'Organisation Mondiale du Commerce ;

- la difficulté à convaincre les gouvernements des pays membres de l'UNESCO, afin de parvenir à l'adoption de la Convention internationale sur la diversité culturelle. Toutefois, il a été constaté que des efforts importants ont été engagés par l'OIF pour sensibiliser et mobiliser non seulement les pays francophones mais également les autres Etats ainsi que les organisations intéressées ou concernées par la question afin d'adopter une position commune ;
- la question du risque de l'uniformisation culturelle à travers la mondialisation a été également au centre des discussions. Aussi, il s'avère nécessaire que les délégations francophone à l'OMC défendent l'interaction, le dialogue des cultures et s'abstiennent de tout engagement concernant la libéralisation du commerce des services et biens culturels.

Au cours de la deuxième séance, M. Ablassé OUEDRAOGO, Représentant spécial du Secrétaire général de l'OIF a, dans son intervention parlé de la contribution de la Francophonie à la diversité culturelle.

En effet, la Francophonie, à travers toutes ses instances , s'est engagée à aider les pays francophones à prendre conscience des enjeux autour de la question de la diversité culturelle. Ainsi, l'OIF a entrepris entre autre, des actions concrètes comme :

- la mise en place d'un groupe de travail composé des Ambassadeurs des pays francophones à Paris afin de mener une réflexion sur la diversité culturelle ;
- l'organisation de missions de sensibilisation auprès des Etats membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO ;
- l'organisation de séminaires régionaux ;
- la sensibilisation des autres zones linguistiques, etc..

Les actions de sensibilisation et de mobilisation visent à recueillir un plus large consensus autour de la question de la diversité culturelle, laquelle sera examinée lors de la 32<sup>ème</sup> Session de la Conférence générale de l'UNESCO, prévue du 29 Septembre au 17 Octobre 2003 à Paris.

A la suite des échanges fructueux qui ont suivi l'intervention de M. Ablassé OUEDRAOGO, les participants ont relevé l'importance de :

- l'élaboration par chaque Etat d'une politique nationale culturelle afin de préserver la diversité culturelle et linguistique ;
- la mise en place d'un plan d'action en matière culturelle ;
- la nécessité de mettre en place un cadre de concertation nationale en vue d'avoir une position nationale pour les négociations internationales ;
- l'appui des Etats à l'AIF dans sa démarche.

Lors de sa deuxième communication, M. Ablassé OUEDRAOGO a encore une fois rappelé que la culture se situe au cœur du débat sur l'identité des individus et des peuples. Par conséquent, elle demeure un élément indispensable permettant à l'homme de s'épanouir et d'affirmer sa spécificité vis à vis des autres créatures.

La promotion de la pluralité culturelle assure un rôle multiple et crucial, et, favorise le dialogue des cultures, source d'enrichissement mutuel, de stabilité et de paix.

La diversité culturelle est le patrimoine commun de l'humanité. Par conséquent, il s'avère urgent de réfléchir sur la nécessité d'élaborer un cadre juridique afin de la préserver d'une libéralisation sans réserve. En effet, celle-ci est préjudiciable aux pays en voie de développement, incapables de rivaliser avec les produits culturels des pays industrialisés.

Pour parvenir à la finalisation d'un document juridique susceptible de défendre la diversité culturelle, il est impératif de travailler avec l'UNESCO, seul cadre approprié pour cet exercice.

Malgré la pertinence des démarches en cours pour doter nos pays des moyens pour faire face aux défis de la mondialisation, les participants ont exprimé leurs préoccupations quant à l'efficacité de ces moyens. Outre les soutiens classiques aux politiques culturelles, l'OIF s'est engagé à mettre en place d'autres formes de soutien, notamment le fonds de garantie aux industries culturelles.

Enfin, les délégations présentes ont, chacune à leur tour pris la parole pour faire part de l'expérience de leur pays respectifs dans le domaine du développement culturel et de la promotion de la diversité culturelle.

Les délégations sont unanimes à reconnaître que leurs pays sont la résultante du métissage d'une multitude de cultures et que la cohésion et l'unité nationale puisent leur source dans cette diversité. Il s'avère donc nécessaire de soutenir davantage les efforts qui participent à ce dialogue des cultures, entre autres, le festival tournant de l'Océan Indien, l'Institut International pour le dialogue interculturel et la paix et la Convention Culturelle de l'Océan Indien.

Les participants ont appelé au renforcement de la coopération entre les pays membres de la COI et Djibouti. Ils demandent à l'AIF, dans le cadre du déploiement de ses programmes en faveur des pays membres de la COI d'y associer autant que faire se peut Djibouti.

Les délégations ont également tenu à réaffirmer la volonté politique de leurs gouvernements à s'engager dans cette démarche visant à préserver la diversité culturelle.

Dans son intervention, le Représentant de la Commission de l'Océan Indien, M. Gérard SOURNIA s'est réjoui de l'excellence des relations existant entre la COI et l'OIF. Il a également appelé les deux institutions à unir « leurs efforts pour que les Etats membres soient

reconnus dans leur diversité, leur pluralité, afin que triomphe définitivement, l'une des richesses les plus précieuses que les peuples ont su se forger, au travers de leur histoire, à savoir le respect de leur différence et, donc, de leur culture ».

En marge des travaux du séminaire, la délégation de la Francophonie, conduite par Mme Louise Odette RAHAINGOSOA, Ministre malgache de la Culture, Présidente du séminaire et par Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO, Ministre Burkinabé de la Culture, des Arts et du Tourisme, a été reçue en audience ce 1er Juillet 2002 par S.E. Monsieur Marc RAVALOMANANA, Président de la République de Madagascar.

Ont pris part à l'audience M. Ablassé OUEDRAOGO, Représentant spécial du Secrétaire général de l'OIF, M. Salifou Labo, Représentant l'Administrateur général, M. Madou SANGUEH, Coordonnateur géographique pour l'Afrique Centrale et l'Océan Indien à l'AIF et Mme Mireille RAKOTOMALALA, Conseiller technique du Ministre des Affaires Etrangères, Correspondant national.

Au cours de cette audience, le Président de la République a souligné l'importance de la Culture, source de la cohésion et de l'unité nationale malgache. Il a réaffirmé le soutien total de Madagascar aux démarches de la Francophonie pour l'aboutissement de la mise en place de la convention internationale sur la diversité culturelle.

Il a félicité le Secrétaire général de l'OIF, le Président Abdou DIOUF ainsi que Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur de l'AIF pour leur engagement dans la défense et la préservation de la diversité culturelle. Il a en outre souhaité la tenue à Madagascar d'une conférence internationale francophone sur la Culture en complément des efforts déployés par les instances de la Francophonie.

La délégation a été également reçue en audience par S.E. Monsieur RANJEVA Marcel, Ministre des Affaires Etrangères.

**Fait à Antananarivo le 1<sup>er</sup> Juillet 2003-07-01**

## **LE SEMINAIRE**





## **Recommandation n°1**

- Considérant la déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle,
- Considérant la Déclaration de Beyrouth sur le dialogue des cultures,
- Considérant la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle,
- Considérant que la culture contribue au développement durable,

Les participants au séminaire régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle, recommandent aux Etats membres de la Francophonie :

- de prendre en compte la culture dans les politiques nationales de développement en dotant les Ministères chargés de la Culture de moyens conséquents ;
- de leur conférer une place appropriée dans l'ordre des priorités nationales,
- d'élaborer un cadre national de politique culturelle.

**Fait à Antananarivo le 1er Juillet 2003-07-01**

### **LE SEMINAIRE**

## **Recommandation n°2**

- Considérant l'importance de la Culture dans le développement humain durable,
- Considérant les enjeux autour de la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation du commerce international,
- Tenant compte de la nécessité pour les Etats de conduire et de promouvoir des politiques culturelles nationales dans un esprit de respect de la diversité à l'intérieur comme à l'extérieur de nos pays,

Les participants au séminaire régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle, recommandent la mise en place de cadres de concertation sur la diversité culturelle au niveau de chaque Etat. Ces cadres de concertation prendront en compte les acteurs publics et privés de la culture (créateurs, producteurs, concepteurs, écrivains,...) et toutes les composantes de la société.

**Fait à Antananarivo le 1er Juillet 2003-07-01**

### **LE SEMINAIRE**

### **Recommandation n°3**

- Considérant la nécessité d'impliquer les populations dans le processus devant aboutir à l'élaboration et à la mise en place d'un instrument juridique sur la diversité culturelle,
- Considérant le rôle des parlementaires dans le cadre des actes engageant la souveraineté des Etats,

Les participants au séminaire régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle recommandent l'implication des parlementaires dans le processus d'élaboration et de mise en place de la Convention.

**Fait à Antananarivo le 1er Juillet 2003-07-01**

### **LE SEMINAIRE**

#### **Recommandation n°4**

- Considérant la déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle,
- Considérant la Déclaration de Beyrouth sur le dialogue des cultures,
- Considérant la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle,
- Constatant que la culture contribue au développement durable,

Les participants au séminaire régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle, recommandent aux Organisations régionales et sous-régionales :

- d'intégrer la culture dans leurs programmes de développement,
- de s'impliquer dans la promotion du dialogue interculturel,
- de contribuer à la défense de la culture africaine et de l'océan indien dans les instances internationales,
- de s'impliquer dans le processus d'élaboration et de mise en place d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

**Fait à Antananarivo le 1er Juillet 2003-07-01**

#### **LE SEMINAIRE**

## **Recommandation n°5**

- Considérant la nécessité pour tous les pays membres de l'UNESCO de participer au processus devant conduire à la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle
- Considérant l'engagement des instances de la Francophonie pour faire aboutir ledit processus,

Les participants au séminaire régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle recommandent à l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie :

- d'organiser une réunion de concertation des Ministres francophones de l'Education à l'occasion de la 32<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'UNESCO, prévue à Paris du 29 Septembre au 17 Octobre 2003, avec la participation d'une délégation de Ministres en charge de la Culture, pour faire le point sur la conduite du processus engagé pour la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle.

**Fait à Antananarivo le 1er Juillet 2003-07-01**

### **LE SEMINAIRE**

## **Recommandation n°6**

- Considérant la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle,
- Considérant l'importance de la Société de l'Information,

Les participants au séminaire régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle, recommandent :

- la prise en compte des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans la problématique de la diversité culturelle,
- la mise en place d'une politique nationale de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication

**Fait à Antananarivo le 1er Juillet 2003-07-01**

## **LE SEMINAIRE**

## **MOTION DE REMERCIEMENTS**

Les participants au séminaire régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle :

- remercient le gouvernement malgache pour l'accueil fraternel et chaleureux qui leur a été réservé tout au long de leur séjour,
- adressent leur profonde gratitude à Mme Louise Odette RAHAINGOSOA, Ministre de la Culture, pour sa participation active aux travaux du séminaire et son engagement dans le processus d'élaboration et de mise en place d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

**Fait à Antananarivo le 1er Juillet 2003-07-01**

## **LE SEMINAIRE**

## COMPOSITION DU PRESIDUM DU SEMINAIRE

### 1. **PRESIDENT**

Son Excellence Madame RAHAINGOSOA Louise Odette, Ministre malgache de la Culture

### 2. **VICE-PRESIDENT**

Son Excellence Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO, Ministre burkinabé de la Culture, des Arts et du Tourisme

### 3. **REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA FRANCOPHONIE**

Son Excellence Monsieur Ablassé OUEDRAOGO

### 4. **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL DE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA FRANCOPHONIE**

Monsieur Salifou LABO, Responsable de projets de coopération

Monsieur Madou Fatchou SANGUEH, Coordonnateur géographique pour l'Afrique centrale et l'Océan Indien

### 5. **RAPPORTEURS**

Mademoiselle HODAN MOUSSA AHMED, Chef de Division au Département du Monde Arabe au Ministère des Affaires Etrangères de Djibouti

Monsieur ANDRIAMIHARIMANANA Honoré, Chef de Service Communication et relations extérieures au ministère malgache de la Culture



**Discours de Monsieur Patrick RAMIARAMANANA  
PDS de la Commune urbaine d'Antananarivo Renivohitra**

Excellence Monsieur le Représentant du Président du Sénat  
Excellence Monsieur le Représentant de l'Assemblée Nationale  
Excellences Madame et Messieurs les Ministres  
Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministres  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants diplomatiques  
Honorables invités  
Mesdames et Messieurs les participants  
Mesdames et Messieurs

C'est à la fois une grande joie et un grand honneur pour moi, en tant que Premier Magistrat de la ville d'Antananarivo Renivohitra, de vous accueillir, et de vous souhaiter la bienvenue dans la capitale de Madagascar.

La diversité culturelle n'est pas nouvelle pour la ville d'Antananarivo Renivohitra, elle fait partie du vécu quotidien de la population. elle fait vivre la société, et fait jaillir les idées novatrices. Elle rend la société plus vivante et plus dynamique.

Le présent séminaire sur la diversité culturelle est d'une importance primordiale. En effet, elle est une richesse, c'est un gisement de ressources qui se renouvellent sans cesse.

Elle nous permet de nous connaître mutuellement. et cette compréhension mutuelle est nécessaire pour pouvoir travailler ensemble, pour tisser des échanges économiques et politiques fructueux, et en général facilitera la coopération aussi bien nationale, régional que mondiale.

Quant à la mondialisation, cette connaissance mutuelle et cette compréhension réciproque nous permettront de tirer profit des opportunités offertes par la nouvelle donne internationale.

Au nom de la population de la Capitale de Madagascar, je vous réitère mes vœux, et je vous souhaite un bon séjour dans la « ville des mille », et profitez des mille facettes du potentiel touristique de la ville.

Excellence,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie.

**Allocution de Madame Louise Odette RAHAINGOSOA  
Ministre de la Culture  
Présidente du Séminaire**

Honorables Invités, Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable, pour commencer, de souhaiter chaleureusement la bienvenue en Terre malagasy à notre cher collègue , Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme de Burkina Faso et aux distingués Délégués des Pays amis ainsi qu'à tous les organisateurs et participants ici présents pour débattre de la diversité culturelle.

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a bien voulu me demander d'assurer la présidence de cette réunion. Cette distinction m'honore. Je l'accepte avec reconnaissance et je l'assume avec fierté et modestie en même temps. Notre capitale se félicite particulièrement d'avoir été choisie pour abriter cette prestigieuse assise car elle se voit interpellée par son histoire, sinon par l'Histoire.

En effet, ANTANANARIVO c'est à dire la « Ville-des-Mille », autrefois lieu d'affrontement violent pour installer « Mille guerriers» devient ce jour le théâtre d'une confrontation pacifique de « Mille idées », et pourquoi pas, l'Espace privilégié pour l'épanouissement de « Mille sagesses » au service de la diversité culturelle : une diversité culturelle inscrite, en quelque sorte, dans nos gènes, si je puis m'exprimer ainsi, car la Culture malagasy est née d'une heureuse confluence de valeurs asiatiques, océaniques, africaines, arabes et aussi européennes. Façonnée au fil des siècles, voire des millénaires, par l'Histoire des Hommes et la Géographie de leur Terre, cette culture est devenue UNE, UNIQUE, tout en étant MULTIFORME. Et là réside sa richesse que nous avons le plaisir d'offrir en partage, pour enrichir le débat d'idées qui retiendra notre attention pendant les deux jours à venir, à savoir : la diversité culturelle dans l'espace francophone, incluant les Comores, Djibouti, Maurice, Les Seychelles, et bien entendu , Madagascar... Et d'emblée, je voudrais me référer à l'article 1 de la « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle », l'UNESCO, dont nous sommes tous membres, et dont le rôle spécifique en la matière est mis en exergue dans les documents soumis préalablement à notre examen, en vue du présent séminaire. Je cite : « [.....] **la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi**

***nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'Humanité, et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures*** » (fin de citation).

Néanmoins, il importe de bien baliser les contours de cette diversité, de bien préciser ses limites, car il y a danger à vouloir l'appliquer sans discernement. C'est ainsi que :

- Primo : La diversité culturelle ne doit pas être conçue et perçue comme une apologie exclusive de sa propre culture, pour entrer en compétition avec celles des autres, voire les dominer,
- Secundo : La diversité culturelle n'est bénéfique que si elle incite à la rencontre et au dialogue des cultures. Mais il faut aller à la rencontre de l'autre sans préjugés, et sur une base d'égalité, car la différence de culture ne signifie pas que l'autre est inférieur. Il n'est ni inférieur, ni supérieur. Il est « AUTRE ».
- Enfin, la différence de culture n'est pas nécessairement menaçante, et dans l'espace francophone qui *nous réunit* – et qui *nous UNIT* – La langue, en l'occurrence, le Français, ne devrait pas être une « menace », mais au contraire, un « ATOUT », comme une fenêtre ouverte sur le monde, pour un plus grand épanouissement et une meilleure valorisation de sa propre culture. Le regretté Léopold Sédar Senghor, d'illustre mémoire, est même allé jusqu'à dire « ***J'exprime mieux ma négritude en français*** ». Pour notre part, nous disons « ***Andrianiko ny teniko, ny an'ny hafa koa feheziko*** ». C'est à dire, en traduction libre « Je vénère ma langue – mais je maîtrise aussi celles des autres ». Dans tous les cas, donc, il n'y a ni antagonisme, ni rupture. Il y a, au contraire, rencontre et dialogue. Et en la matière, je voudrais rappeler ici les propos tenus par Son Excellence Monsieur RAVALOMANANA Marc, Président de la République de Madagascar, lors du IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Beyrouth, le 19 Octobre 2002, forum auquel nous avons eu le privilège de prendre part. Je cite « ***les Malgaches ont une prédisposition culturelle pour la pratique du dialogue. Ce sens inné du dialogue et de la civilité malgache a un nom le « FIHAVANANA », exemple local du dialogue des cultures [.....]*** » (fin de citation)

Enfin, tout dernièrement, la réunion des Ministres de la culture des Pays ACP, qui s'est tenue à DAKAR du 18 Juin au 20 Juin dernier, et à laquelle nous avons également pris part, cette rencontre a encouragé, entre autres, je cite « ***l'intensification de la coopération, de la tolérance, du dialogue et du partenariat culturels [...]*** » (fin de citation.)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Voici quelques pistes de réflexion qui nous tiennent à cœur, et que nous avons cru devoir vous livrer en cette cérémonie d'ouverture. Nous sommes convaincu que tout un chacun saura et voudra apporter le fruit de son expérience, de son savoir, et de son savoir-faire pour faire de ce séminaire régional sur la diversité culturelle, une pleine réussite. Nous tenons à

remercier vivement l'agence intergouvernementale de la Francophonie pour avoir initié et réalisé chez nous cette importante réunion. Nos remerciements s'adressent également à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la tenue de ce séminaire.

Enfin, nous souhaitons un séjour agréable et fécond à tous les participants. Certes la température ambiante est plutôt fraîche actuellement, en raison de la saison hivernale, mais nous sommes riches de la chaleur de notre « FIHAVANANA » et de notre hospitalité pour vous réchauffer le cœur !

Sur ce, je déclare ouvert le « **Séminaire Régional sur la Diversité Culturelle** » qui se tient à Antananarivo le 30 Juin et le 1<sup>er</sup> Juillet 2003.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.



**Message de Monsieur Roger DEHAYBE  
Administrateur général de l'Agence intergouvernementale  
de la Francophonie.**

Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée Nationale  
Madame et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et messieurs les participants,  
Mesdames et Messieurs,

Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, aurait bien voulu être des nôtres, ici à Antananarivo ce matin, pour s'adresser personnellement à vous à l'occasion de cette rencontre de concertation des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien sur la délicate question de la diversité culturelle.

Malheureusement, des contraintes de calendrier l'ont retenu à Paris. Ainsi donc, il m'a fait l'honneur de le représenter à Antananarivo et de vous délivrer le message qui suit et je le cite.

Madame Odette RAHAINGOSOA, Ministre de la Culture de Madagascar,  
Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso,  
Madame et messieurs les Ministres,  
Monsieur le Maire de la Communauté Urbaine d'Antananarivo,  
Excellence Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique des pays francophones,  
Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, Représentant Spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,  
Monsieur le Représentant du Secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien,  
Mesdames et Messieurs les Participants,  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je voudrais exprimer à Madame Odette RAHAINGOSOA, Ministre de la Culture de Madagascar, et à travers elle le gouvernement malgache et les populations

d'Antananarivo mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux qui a été réservé au séminaire régional sur la diversité culturelle, organisé à l'intention des pays francophones de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien, après ceux déjà tenus du 2 au 3 juin 2003 à Douala au Cameroun, pour les pays francophones de l'Afrique Centrale et du 11 au 12 juin 2003 pour les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais, en outre, exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso ainsi qu'à Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, Représentant Spécial du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour avoir accepté de nous accompagner dans la réalisation du séminaire d'Antananarivo.

Je voudrais aussi souhaiter à tous les participants venus des cinq pays francophones de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien – Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, les Seychelles - la bienvenue à ce séminaire, pour contribuer au succès de cette importante rencontre et pour réfléchir sur les contours du sujet complexe de la diversité culturelle.

Après Douala au Cameroun pour l'Afrique Centrale et Niamey au Niger pour l'Afrique de l'Ouest, nous voici donc rassemblés pour deux jours à Antananarivo, capitale de la Grande Ile, Madagascar, carrefour des cultures et des civilisations, pôle de métissage biologique et culturelle. Madagascar « mosaïque de cultures » répond tout particulièrement au souhait exprimé par un des pères fondateurs de la Francophonie, Homme d'Etat et Homme de Culture, Léopold Sédar SENGHOR, selon lequel le visage de l'avenir de l'humanité sera celui du métis. Nous réunir à Antananarivo autour de la question de la diversité culturelle est plein de symbole.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre encore une fois de plus, un vibrant hommage aux pères fondateurs de notre Organisation - les Présidents Hamani DIORI du Niger, Léopold Sédar Senghor du Sénégal et Habib Bourguiba de Tunisie - qui, dès sa mise en place, s'est fixée comme priorités essentielles, la solidarité et le développement des cultures, sans aucune exclusion. La rencontre d'Antananarivo sur la diversité culturelle s'inscrit dans la continuité des mêmes préoccupations, qui demeurent plus que jamais d'actualité, dans le contexte de la mondialisation.

Madame et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs

Le 9<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, tenu à Beyrouth en octobre 2002, aura été un moment très important dans la vie de l'Organisation Internationale de la Francophonie. En effet, outre le fait que celui-ci s'est donné un nouveau Secrétaire général, en la personne de Son Excellence le Président Abdou Diouf, Homme d'Etat et de Culture, la réflexion du Sommet a été consacrée au thème du dialogue des cultures.



Le dialogue des cultures a toute son importance quand on sait qu'en ce début du 3<sup>ème</sup> millénaire, la persistance des incertitudes et des turbulences commande la nécessité d'entretenir et de renforcer l'interaction des cultures, l'ouverture à l'autre, l'écoute et la tolérance de l'autre, si l'on veut assurer la paix, le progrès et le développement durable pour tous.

Dans cette logique, la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur la culture, tenue à Cotonou au Bénin, en juin 2001, avait déjà adopté une Déclaration et un plan d'action dont l'objectif visé était de contribuer à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle.

Dans la démarche, une étape décisive a été franchie, faut-il le rappeler, avec l'adoption en novembre 2001 par la 31<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, de la « Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle ».

Aussi, l'Organisation Internationale de la Francophonie, espace de solidarité et de coopération, née et consolidée autour d'une langue que partagent des centaines de millions d'hommes et de femmes vivant à travers le monde et avec des cultures différentes, mais convaincus que leurs différences respectives constituent une richesse commune, se bat, inlassablement, pour le droit à cette différence.

Mesdames et Messieurs,

Pour cette raison, le 9<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie a décidé, dans la Déclaration de Beyrouth, de soutenir et de contribuer à l'élaboration et à l'adoption d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle, lequel instrument servira de cadre normatif pour la coexistence des cultures et pour le développement de véritables politiques culturelles dans tous les pays et tout particulièrement dans les pays du Sud.

La Déclaration de Beyrouth fait de la diversité culturelle le moteur de la paix, de la démocratisation, du développement et d'une mondialisation plus équitable. En application des décisions du Sommet de Beyrouth, le Secrétaire général de l'OIF, a mis en place, dès sa prise de fonction en janvier 2003, un groupe de travail, chargé de réfléchir et de préparer la contribution de la Francophonie dans cette démarche pour la mise en place d'une convention internationale sur la diversité culturelle, et les résultats déjà obtenus méritent d'être salués.

Dans la procédure ainsi lancée par la Communauté internationale, le Conseil exécutif de l'Unesco, au cours de sa 166<sup>ème</sup> Session, a décidé d'inscrire le point relatif à l'élaboration de l'instrument juridique sur la diversité culturelle, à l'ordre du jour de la 32<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, qui se tiendra à Paris, du 29 septembre au 18 octobre prochain.

C'est pour préparer ses membres à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO et aux négociations multilatérales qui suivront, que les instances de la Francophonie, en collaboration avec ses partenaires des autres aires linguistiques, se mobilisent pour mieux

faire connaître le difficile sujet de la diversité culturelle afin de faciliter l'adoption de l'instrument juridique approprié en 2005.

Les séminaires régionaux sur la diversité culturelle organisés par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, dont celui d'Antananarivo aujourd'hui, participent de ses efforts et de cette volonté politique. Ces réunions contribueront donc, à la préparation de vos pays respectifs aux prochaines réunions de l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (UNESCO) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). A ce sujet, il est important de souligner que les biens, produits et services culturels ne sauraient être considérés comme de simples marchandises au même titre que les autres.

Le sujet de la diversité culturelle est transversal et revêt plusieurs dimensions qui sont d'ordre politique, économique, sociale et juridique. Il concerne par conséquent plusieurs acteurs et plusieurs départements dans un même pays. D'où la nécessité de coordination et de concertation à l'échelle nationale, régionale, continentale et internationale, si l'on veut comprendre et maîtriser les enjeux qui existent autour de cette question.

Votre présence au Séminaire d'aujourd'hui s'inscrit dans cette logique et nous comptons sur votre contribution active à la réflexion d'Antananarivo sur la diversité culturelle.

Au nom de Son Excellence le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF et en mon nom propre, je souhaite plein succès à vos travaux dont les conclusions recevront des Instances de la Francophonie, une attention toute particulière.

Je vous remercie.

FIN DE CITATION

**Communication de Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO**  
**Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme**  
**du Burkina Faso**

**CULTURE, DIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT**

**INTRODUCTION GENERALE**

La décennie mondiale du développement culturel initiée, il y a de cela quelques années, par l'UNESCO semble avoir agi comme un élément révélateur et détonateur dans les consciences individuelles et collectives. De fait, indépendamment de toute analyse objective et de toute étude scientifique qu'il conviendrait d'engager pour mesurer l'impact de ladite décennie, force est de reconnaître que de manière induite ou incidente, la question, la préoccupation ou pour être plus complet, la problématique culturelle occupent de plus en plus une place de choix dans les espaces de débats qui sont initiés çà et là. Qu'il s'agissent des milieux d'intellectuels, d'universitaires ou de ceux que j'aime qualifier de gestionnaires professionnels des cités pour parler des politiques, de même que de certaines communautés de bases...., la culture semble être à la mode (encore qu'ici le danger de la mode c'est que par essence et pour reprendre le mot du célèbre Sacha Guitry « La mode c'est se qui se démode ! ») mais pour l'heure la culture est bien dans l'air du temps et pourvu qu'elle y reste et s'enracine dans ce que nous avons de plus cher !

Dans une société marquée par l'ultime modernité dans tous les domaines dans un millénaire qui a la prétention d'être post industriel, post capitaliste post en définitive à quasiment tout ; il convient de reconnaître qu'un certain nombre de bouleversements sociologiques, économiques ou politiques ont placé dans un contexte international d'uni- polarisation, le développement économique au centre de tout ou de presque tout. Aussi, notre propos tentera d'élucider les questions suivantes :

- Peut-on parler de véritable développement sans centrage marqué sur la culture ?
- Quelle typologie culturelle pour quelle forme de développement ?

Ensuite , je pense qu'il ne sera pas sans intérêt de parler de dialogue des cultures , de diversité culturelle surtout que nous évoluons dans un contexte marqué au mieux est-on tenté de dire par la mondialisation et au pire par la globalisation.

A la vérité, cette communication devrait nous permettre de nous conforter, et cela au-delà de toute mécanique ou de tout vernis consensuel ,sur des valeurs que nous partageons ensemble et qui ont pour noms élan et démarche vers soi même et vers l'autre .

C'est cette évocation de valeurs communes qui comporte aussi le risque de n'avoir dans le cadre où l'on prêche à des convertis qu'à évoquer des lieux communs à reprendre des affirmations convenues, de n'avoir qu'à défoncer des portes ouvertes. Mais enfin , convenons également que la répétition est pédagogique et andragogique.

## **PREMIÈRE PARTIE : QUELLE CULTURE POUR QUEL DÉVELOPPEMENT**

### **I. La culture, une longue quête de « reconnaissance » chez les économistes**

Il aura fallu un travail gigantesque de « précurseurs » déterminés et convaincus pour que l'idée d'économie de culture s'impose dans l'esprit des économistes traditionnels et surtout que le champ de désignation de cette économie soit sérieusement élargi à ceux que d'aucuns qualifient d'industries culturelles. Du reste le combat n'est pas tout à fait terminé sur ce plan de « reconnaissance ». Mais un chemin méritoire pourrait-on dire a été parcouru par la culture.

Pour en revenir à ce parcours en dents de scie, il convient de noter que très tôt Adam Smith verra dans la culture la traduction concrète du travail non- productif. Pour lui « Leur ouvrage à tous ,tel que la déclamation de l'acteur, le débit de l'orateur , ou les accords du musicien, s'évanouit au moment même où il est produit. » De fait ce n'est ni précisément avec de grand noms fondateurs des grandes thèses économistes comme Adam Smith ,David Ricardo encore moins John Maynard Keynes ou Alfred Marshall qu'il faudra s'attendre à un développement de l'intérêt intellectuel ou à une attention particulière sur les questions de culture ou d'art.

Toutefois, assez rapidement, l'appréciation économique de la problématique en l'objet longtemps confinée uniquement à l'art, s'élargira ainsi que nous l'évoquions tantôt aux autres domaines de la culture comme les industries culturelles . Cette reconnaissance est elle même liée à un ensemble de paramètres qui sont au nombre de trois, selon un répertoire établi par Françoise Benhamou :

- La mise en avant d'une propension à générer des flux de revenus ou d'emplois.

- Le besoin d'évaluation des décisions culturelles.
- Le développement de l'économie politique vers des champs nouveaux.

## **II. Regard sur les politiques culturelles**

Pour parler d'économie de la culture, il va sans dire qu'il y 'a incontestablement une exigence de politique culturelle à conduire. Evoquons quelques expériences menées ça et là pour en tirer des enseignements pratiques.

Et en la matière, les expériences passées ont des aspects séduisants mais également des insuccès dont l'évocation et surtout l'analyse peut servir à d'autres expériences qui sont appelées à se mettre en place dans d'autres terroirs.

Ainsi pour ce qui est des politiques culturelles, il y'a des situations dont l'étude offre des pistes d'actions ou à tout le moins de réflexions intéressantes.

Ainsi, pour l'exemple des États-Unis d'Amérique dont le modèle culturel est sur le point de créer des standards cadres à tous les niveaux, une étude conduite au début des années 1980 par Mark Schuster montre qu'à première vue cette nation de 50 États semble traîner le pas en matière d'aide publique directe à la culture estimé à 3 dollars par tête contre 9,6 en Grande-Bretagne et 32 en France. Pourtant ces chiffres ne recouvrent que fort partiellement la vérité. En réalité les systèmes de détaxation et de dégraissage fiscal les font remonter à 13 dollars. En prenant en compte le mécénat et le sponsoring, l'aide américaine à la culture se situe au dessus de celle de la France dans un pays où il n'y a pas de Ministère de la culture.

Le « tout-culturel » nourrissant pour les uns la « défaite de la pensée », pour reprendre le titre de Alain Finkielkraut ou contribuant pour les autres comme Marc Fumaroli dans son livre « L'Etat culturel » à la stérilisation de la création par les retombées immédiates des activités culturelles qu'à sa croissance pérenne. Avec 32 dollars par tête sans tenir compte des effets pervers de cette politique, la France au niveau des chiffres reste une référence avec 1% consacré à la culture atteint uniquement en 1993.

Que ce soit des formes d'appui direct ou un accompagnement indirect, le plus important est d'agir dans une réalité problématique qui est le dessein du plus grand nombre et l'expression d'aspirations différentes mais prenant appui sur des visions particulières de communautés qui dans le cadre de leur cheminement vers de vrais États- nations.

Quant au Développement humain durable, il est un concept dont la conduite repose sur le respect de l'environnement, l'engagement à préserver les ressources de la planète, le souci d'une solidarité inter -communautaire et inter- nations plus affirmée de prévenir la promotion dynamique et active de la diversité culturelle.

Si l'on se mettait dans une telle démarche on éviterait le choc des civilisations tant redouté par Samuel P.Huntington.

En résumé, la politique culturelle peut être interventionniste, à financement privé ou un subtil mélange des deux.

### **III. Culture et développement humain durable**

Comme nous l'avons déjà évoqué, le développement humain durable que certains qualifient également de « développement propre » fait appel aussi bien à la sécurisation économique, sociale et environnementale des communautés actuelles et des générations futures qu'à la prise en compte de leurs expressions identitaire, culturelle et artistique.

Cette perception comporte de mon point de vue des éléments rassurants. Et cela, à plusieurs niveaux :

Le développement n'est pas ici ramené à un plan stricto sensu de la seule et unique croissance économique, au simple fait d'une accumulation des biens et services. Pendant longtemps et pour prendre le cas de l'Afrique, le niveau de croissance et de développement était surtout indexé sur le PIB, et sur tout ce qui touchait au domaine purement économique. C'est cette « standardisation » du développement ne prenant pas suffisamment en compte les paramètres culturels qui, nous semble-t-il explique quelque part l'état des lieux peu reluisant du développement en Afrique.

Au niveau des projets de développement, ils sont le plus souvent l'application exacte de solutions clefs-en-main à des questions, qui de par leur complexité et leur profondeur exigent des démarches concertées, consensuelles qui s'appuient sur des réflexions et des solutions endogènes ( le mot ne revêt pas un caractère de combat d'arrière-garde dans ma bouche).

Il nous appartient en tant qu'élites de savoir qu'en matière de bien-être on ne saurait agir par procuration par rapport aux attentes des masses qui ne sont pas forcément celles que nous avons cataloguées comme étant prioritaires. Les populations ont leur propre philosophie du bonheur, du développement et du progrès. C'est ce qui doit, prévaloir dans les politiques culturelles avec comme pierre angulaire aussi bien l'encouragement des initiatives locales que la décentralisation.

### **IV. Éclairages pour l'avenir**

Les pays du Sud qui doivent défendre la promotion de la culture et la diversité culturelle comme la prunelle de leurs yeux doivent faire dans le cadre de cette promotion des options stratégiques pertinentes et porteuses pour l'avenir. Ainsi, il me semble que sur ce plan les moyens de communication de masse ainsi que les nouvelles formes communicationnelles qui, en quelques années, se sont imposées méritent d'être pris en compte dans les schémas de valorisation de nos expressions artistiques et culturelles. Vous vous en doutez le défi est immense d'autant qu'au niveau des pays dits développés, il y'a ce déséquilibre dans le domaine des échanges des productions au niveau audiovisuel. C'est ainsi que sur les films

et autres productions audiovisuels consommés par le public européen ,il apparaît selon les chiffres , que plus de la moitié de ces productions proviennent des États Unis . Ces données montrent encore une fois que même au plan de la promotion de la diversité, il est tout simplement illusoire de penser que les pays peuvent s'assurer un minimum de présence sur l'échiquier international sans jouer la carte des regroupements entre États et dans le cadre de larges concertations. C'est pour cela que l'initiative solidaire des pays de l'Ouest africain pour le coton au delà des résultats pratiques et tangibles doit également avoir un impact pédagogique et nous inspire au niveau d'autre domaines comme celle de l'élaboration de cette convention internationale sur la diversité culturelle.

## **DEUXIEME PARTIE : DIVERSITE CULTURELLE ET COMMUNAUTE DE DESTIN**

### **I. De l'identité culturelle à la Diversité culturelle.**

L'être humain, s'il se contente de boire, manger et dormir ne mérite pas le nom d'homme, c'est une bête. C'est seulement lorsqu'il pense, cherche à savoir qu'elle est sa situation dans la société, quels sont des référentiels, qu'il devient un homme. A partir de ce moment, il veut qu'on reconnaisse son identité dont le fondement est culturel. Et c'est cette reconnaissance qui permet à un groupe, à une société d'avoir accès à l'universel sans dissoudre sa spécificité culturelle ; sans perdre son âme. Mais avec le 20<sup>è</sup> siècle, et l'envol des industries culturelles un danger et né celui du nivellement culturel avec une dominante de « l'American way of life. »

Ainsi les films américains représentent 80% du marché européen, une (1) heure sur deux (2) de programme de télévision en Europe, pratiquement autant sur le continent européen et 6 milliards d'euros de déficit en la matière entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique au profit de Washington. Après l'aéronautique et la chimie, l'audiovisuel et le 3<sup>e</sup> poste d'exportation aux Etats-Unis d'Amérique. C'est dans ce contexte aggravé par la mondialisation linguistique de l'anglais, la langue étant le véhicule principal de la culture que la France a élaboré le principe d'exception culturelle qui exprime fortement le rejet du traitement des biens culturels comme une marchandise quelconque cependant ce concept avait en lui-même une dimension défensive qu'on a voulu positiver par la formation de la « Diversité Culturelle » défendue autant par l'A.I.F. que par l'UNESCO. Cette diversité, bien entendu, est acceptée dans le sens de la pluralité des arts, des coutumes, des visions qui se tolèrent, s'influencent mutuellement et s'auto fécondent. Cette diversité culturelle chemine entre deux compagnons de route, l'un dangereux et l'autre positif.

Le dangereux compagnon c'est la globalisation qui n'a comme credo que la gestion, le profit, l'optimisation financière, la privatisation du monde selon l'heureuse formule de François de Bernard émasculant la culture après l'avoir violentée sans ménagement et sans égard aucun.

Le compagnon positif c'est la mondialisation des cultures permettant de valoriser les cinémas d'Afrique dans le monde, de faire connaître des cinéastes comme Idrissa Ouédraogo, de partager des expériences culturelles, de donner un supplément d'âme à l'aventure humaine. De nos jours on assiste également à la malaisée tentative d'affirmation de l'interculturalité qui veut dépasser le constat du multiculturel et se veut une prise en compte des interactions entre les groupes, les individus et les identités, en somme une alternative au traitement de la diversité culturelle. Des idées-clés de cette prospective interculturelle contre versée, c'est que l'individu est de moins en moins déterminé par sa culture, il n'en est plus le produit mais l'auteur, et les différences culturelles ne correspondent plus à une réalité mais relèvent de la nature des relations entre les individus et les groupes.

Il nous semble cependant que les questions principales posées par la diversité culturelle est celle de ses relations avec l'éthique.

On peut ainsi se demander la place de la morale dans le contexte de la diversité culturelle. Quel est le versant dominant de l'altérité dans la problématique de la diversité culturelle ? Seule une nouvelle posture de la réflexion sur la culture permettra de répondre à cette question.

## **II. De « cultura » à « kultur »**

Quiconque se propose d'examiner les enjeux de la diversité culturelle se doit d'abord de jeter un regard à la fois étymologique et historique sur le cheminement de ce mot. Au plan historique, la formation et l'évolution du mot culture doit beaucoup à la langue française qui inspirera par la suite des langues comme l'Anglais et l'Allemand. Dès 1700, « culture » apparaît dans le vocabulaire. Provenant du mot latin « cultura » qui signifie le soin apporté aux champs ou au bétail, il apparaît en français, à la fin du 13<sup>ème</sup> siècle pour désigner le lopin de terre cultivé. Mais dès le début du 16<sup>ème</sup> siècle, il perd sa signification de « chose cultivée » pour être celle décrivant plutôt l'action, le fait de cultiver la terre. Fortement tributaire de l'évolution naturelle de la langue jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle qui se réalise par métonymie ; à savoir de la culture comme état à la culture comme action et d'autre part par métaphore ; de la culture de la terre à la culture de l'esprit.

Le concept commencera à s'imposer dans son sens figuré dans le dictionnaire de l'Académie Française et cela le plus souvent suivi d'un complément d'objet faisant parler de « culture » des sciences, de « culture » des arts, de « culture » des lettres etc. Mis sur orbite par le Siècle des Lumières, la culture se dépouillera progressivement de ses compléments pour désigner la « formation », ou encore l'instruction ou l'éducation. Et dans une dynamique contraire à celle observée tantôt on passera de « culture » comme action (d'instruire) à culture comme état (d'homme ou de femme cultivé(e)). Cette compréhension de la culture est pour ainsi dire une donnée fondamentale chez les philosophes du siècle des lumières qui conçoivent la culture comme un caractère distinctif de l'espèce humaine. La culture pour eux, est la somme des savoirs accumulés et transmis par l'humanité, considérée comme totalité, au cours de son histoire. C'est ainsi que le



philosophe allemand considérait que grâce à la culture l'homme se différencie supérieurement des animaux qui à l'instar du castor reconstruit toujours à l'identique et à l'abeille qui dispose toujours de la même manière les alvéoles de sa ruche.

Aussi, au 18<sup>ème</sup> Siècle, « culture » reste employé au singulier, ce qui reflète à la fois l'universalisme mais également l'humanisme des philosophes. Pour les penseurs du Siècle des Lumières la culture est le propre de l'homme dans son acceptation la plus holistique possible au delà de toute catégorisation sociale. Le mot est associé aux idées des progrès d'évolution, d'instruction. Au demeurant, si comme on le sait le mouvement des Lumières a pris corps en Angleterre, il acquit ses lettres de références syntaxiques en France et finalement conquérir les grandes métropoles de l'Europe de l'Ouest. Dans le contexte et l'enthousiasme de l'époque, le concept de Culture se fonde sur l'optimisme dans le devenir de l'humanité et sur la conviction que le progrès est intimement lié à l'avancée et aux bonds de la culture. Dans le contexte de cette euphorie intellectuelle généralisée, il convient de préciser l'existence et le cheminement d'un autre mot qui est quelque peu apparenté à la culture ou à l'idée de culture, il s'agit vous l'aurez deviné du mot « civilisation ». Les deux mots pêchent pour ainsi dire dans les mêmes eaux sémantiques. Sans être tout à fait opposable dans l'absolu, ils ne signifient pourtant pas exactement la même réalité, du moins pas toujours. Ainsi, « culture » est associé aux progrès individuels tandis que dans le même temps « civilisation » renvoie davantage aux progrès collectifs. Mais déjà comme pour la culture, civilisation se positionne comme un concept unitaire et s'emploie au singulier.

De son sens originel qui est le raffinement des mœurs, la culture prend pour ainsi dire du galon pour plutôt désigner le processus qui arrache l'humanité de l'ignorance et de l'irrationalité.

### **III. Le débat franco-allemand**

Ce cheminement des mots de « civilisation » et « culture » ne s'est pas exercé sur un terrain de débat neutre et dénué de sous-entendus ou de desseins parfois conflictuels et antagonistes. L'exemple du débat franco-allemand qui est resté dans les annales de l'histoire est assez édifiant à ce propos.

Ainsi, au niveau du sens figuré, kultur apparaît dans la langue allemande au 18<sup>ème</sup> siècle et semble de toute évidence être le clone allemand de culture en français. Il convient de relever le relatif ascendant de prestige de la pensée des philosophes des Lumières qui fascine les autres pays y compris justement l'Allemagne. Pour autant l'évolution de la kultur se manifestera différemment que celle de « culture » en français qui sera de fait moins cotée que civilisation au niveau de la France. Norbert Elias explique ce succès par l'adoption du terme par la bourgeoisie intellectuelle allemande ainsi que l'usage qu'elle en fait dans son opposition à l'aristocratie de cour. En effet, à l'opposé de la situation qui prévaut en France la bourgeoisie et l'aristocratie n'ont pas les mêmes liens d'estime qu'en Allemagne. En Allemagne la noblesse se trouve dans une situation où elle est relativement isolée par rapport aux autres couches sociales moyennes, la bourgeoisie, elle, est relativement en marge des

activités de gestion de la cité. Cette situation est dans une certaine mesure à la base de frustrations au niveau précisément de certains intellectuels qui vont s'inscrire dans une logique oppositionnelle ou sont encensées, les « valeurs » dites spirituelles notamment celles liées à la science, à l'art ou à la philosophie contre celles dites de « courtoisie » que cultive l'aristocratie et qui sont perçues par la bourgeoisie comme étant superficielles. En clair les intellectuels allemands vont reprocher à l'aristocratie au sommet des affaires de l'état de négliger les œuvres de l'esprit pour des gesticulations dérisoires et autres cérémonials de cour qui sont des manières « civilisées » venues de France. A partir de ces griefs formulés contre l'aristocratie les intellectuels vont diviser le champ oppositionnel en deux camps :

La culture étant tout ce qui est du domaine « du profond », de l'enrichissement intellectuel et spirituel.

La civilisation étant elle perçue comme le faste, les artifices tout ce qui en définitive ne relève que du simple domaine des « bonnes manières »

Cette vision de l'intelligentsia allemande aura un allié objectif se trouvant être le petit peuple qui n'est pas de par sa catégorisation sociale et ses conditions de vie précaires dans une logique de faste et de clinquant, en somme dans ce qui passe pour être la « civilisation ». Conséquence, l'intelligentsia allemande se considérera investie d'une mission qui est « culturelle », consistant à développer et à faire rayonner la culture allemande. Cette prise de conscience qui s'opéra au niveau de l'intelligentsia sur son rôle historique aura comme conséquence immédiate de déplacer de fait et progressivement l'accent de l'antithèse « culture »-« civilisation » de l'opposition sociale vers l'opposition nationale. Une foule d'éléments explique ce déplacement .Premièrement l'opinion allemande acquiert la conviction des relations étroites qui unissent les mœurs civilisés des cours allemandes à la vie de cour en France ,ce qui est dénoncé comme une forme d'aliénation . Secundo, il apparaît la volonté de réhabiliter la langue allemande (à preuve l'avant-garde intellectuelle ne s'exprime que dans cette langue) et de préciser, dans le domaine de l'esprit, ce qui est spécifiquement allemand. Et ce, dans un contexte où l'unité nationale n'était pas encore achevée, l'intelligentsia allemande qui a une haute opinion de sa mission nationale, comme cela sera établi plus tard par les historiens, recherchera cette unité par le biais de la « culture ». Ceci expliquant cela, l'accumulation de l'influence et l'ascension progressive de l'intelligentsia le légitimera comme le porte-parole de la conscience nationale allemande, ce qui transformera les données et l'échelle de la question de l'antithèse « culture »-« civilisation ».En Allemagne même, au lendemain de la Révolution française, le terme de « civilisation » perd sa connotation aristocratique allemande et évoque plutôt la France et plus globalement, les puissances occidentales. Dans le même temps, la « culture » de marque distinctive de la bourgeoisie intellectuelle qu'elle était au 18<sup>ème</sup> siècle, va être convertie au 19<sup>ème</sup> siècle en marque distinctive de la nation entière.

De fait, les éléments caractéristiques de l'intelligentsia allemande qui manifestaient « sa culture », à savoir la sincérité, la profondeur de la spiritualité vont être dorénavant considérés comme spécifiquement allemands. Mais, derrière ce parcours ,se cache en réalité un même mécanisme psychologique lié selon certains sociologues à un sentiment

d'infériorité .L'idée allemande de la culture est créée par une classe moyenne qui doute d'elle même ,qui se sent plus ou moins écartée du pouvoir et du prestige que confère ce pouvoir et qui de fait recherche une autre forme de légitimité sociale .Étendue a la « nation » Allemande ;elle participe de la même incertitude et demeure l'expression d'une nation allemande qui s'interroge sur le caractère spécifique du peuple allemand qui n'est pas encore parvenu à l'unification politique.

C'est pour cela que la notion allemande de kultur va, à partir du 19<sup>ème</sup>, siècle tendre vers la délimitation et la consolidation des différences nationales, se posant comme une notion particulariste qui s'oppose, comme on l'imagine, à la notion française qui est universaliste, de « civilisation » qui, elle se veut l'expression d'une nation dont l'unité constituée depuis fort longtemps est irréversible. Et se profilait déjà le débat sur la diversité culturelle. Ainsi en 1774 un précurseur de cette notion de diversité culturelle du nom de Gottfried Herder prenait position au nom de ce qu'il appellera « génie national » de chaque peuple (Volksgeist) , pour la diversité des cultures , richesse de l'humanité ,et contre l'universalisme uniformisant des lumières . En fait Herder entendait plaider pour la fierté de chaque peuple dont celui de l'Allemagne parce que justement convaincu que chaque peuple par l'originalité de sa culture avait un destin qui lui était propre. Cette conception en termes spécifiques de la culture qui ne s'opposait pas au fait qu'il puisse avoir des points de convergence ou de symétrie entre les cultures justifie aux yeux de beaucoup de penseurs modernes et contemporains que Herder avec son essai intitulé « Une autre philosophie de l'histoire »en distinction si l'on peut dire de celle des « Lumières » soit considéré comme le père de concept de diversité culturelle. Avec d'autres facteurs de relations conflictuelles géostratégiques s'intensifiera l'interprétation particulariste de l'idée de spécificité culturelle notamment chez certains idéologues allemands qui sont convaincus d'une certaine mission spécifique du peuple allemand à l'égard de l'humanité. L'idée allemande de culture est influencée par un certain nationalisme, faisant que « kultur » se lie de plus en plus au concept de « nation ».

Et sur ce concept de diversité culturelle, déjà, en 1977, il y a de cela plus d'un quart de siècle, à l'occasion d'une table ronde initiée par cette même UNESCO et intitulé « Suicide ou Survie ? Les défis de l'An 2000 », le professeur Takeo Kuwabara de l'université de Kyoto en évoquait en des termes imagés : « objectivement, en tant qu'être humain, chaque homme est égal à tous les autres sans distinction.

Mais comme sujet, et son visage le manifeste, chaque homme est différent, que ce soit extérieurement ou intérieurement – l'individu, en effet, ne saurait jamais se contenter de vivre seulement physiologiquement. Il lui faut vivre aussi culturellement, ce qui, le plus souvent, signifie de vivre de la même façon que ses ancêtres. »

Il faut alors remarquer que si, toutefois, les différences individuelles existent, il y a pourtant des éléments communs à tel ou tel groupe. Les Japonais, par exemple, ont tous des visages différents, bien que l'on puisse, dans les rues de Paris, les qualifier tous de Japonais à cause de certains éléments communs constants.

En outre, ne l'oublions pas, et ceci explique cela, chacun a des manières de penser, voir de vivre, qui sont propres globalement à son pays et à sa sphère culturelle (...) La position de l'UNESCO est d'admettre cette égalité des hommes sans distinction et aussi leur équivalence culturelle ce qui, en conséquence, et en même temps, lui fait respecter toute spécificité culturelle ».

Si aujourd'hui, le concept « **d'équivalence** » culturelle, de relativisme culturel, coexistent avec celui de « **diversité** », les propos du professeur Takeo n'en restent pas moins pertinents.

#### **IV. « L'engendreur et l'éducateur »**

Un de nos sages africains, le malien Hamadou Hampaté BA aimait à répéter avec la force de conviction qui le caractérisait que « l'engendreur peine pour l'éducateur » Cela revient à reconnaître le caractère contingent et nécessairement aléatoire qui déterminent pour une large part les typologies culturelles. La culture ici s'entend par l'ensemble des éléments du puzzle forgeant fortuitement aussi bien les destins individuels que collectifs. Au niveau individuel, la naissance dans un continent ou un pays, une communauté donnée participe de ce fortuit. Mais ce fortuit, ce hasard de naissance fixe des éléments « pré-positionnés » (milieu social, situation économique des parents, niveau de développement du pays d'origine ...) qui peuvent jouer un rôle déterminant dans l'avenir sinon dans le devenir de cet individu. Ce schéma, cette trajectoire peut également s'appliquer au niveau des communautés humaines, des nations et des pays ou encore des continents. Quelque soit les éléments de « scénarisation », notre propos vise l'homme ; qu'il soit pris ici comme individu, élément de collectivité humaine ou tout simplement animal social. Cet animal a la capacité spécifique d'avoir l'intelligence justement spécifique de savoir « commander à la nature en obéissant à ses lois » pour reprendre le constat de Bacon. C'est entre autre cette démarche « de maîtrise conditionnée » de l'homme par rapport à la nature qui est, loin d'être monolithique mais au contraire variée qui explique le fait que les cultures humaines ont plusieurs facettes. Esprit d'analyse et d'adaptabilité, force de repositionnement, imagination créatrice génie et intelligence de savoir comme cela se dit au Burkina « d'ajouter de la terre à la terre » sont autant d'éléments qui expliquent que la culture soit une valeur ontologique tout en épousant le milieu et le terroir dans lesquels elle s'exerce par le biais des communautés humaines qui entretiennent avec elle des relations de fructueuse ambivalence. Cette propriété de l'esprit humain d'adapter sa culture à l'environnement et de le vivre en fonction du milieu en l'objet remonte depuis l'aube de l'humanité. Ainsi, les gravures rupestres que l'on retrouve à Pobé Mengao dans le Nord du Burkina ne sauraient être les mêmes, bien évidemment que celles que l'on peut admirer dans d'autres sites historiques à travers le monde. C'est donc dire à quel point ce déterminisme physique s'exerce également au niveau des talents artistiques et culturels. De fait, les sociétés s'édifient, se construisent, se développent, fixent leurs repères et leurs marques dans la marche de l'histoire en fonction justement de ces gammes de particularité. Sans tenir compte du *distinguo* à établir entre les cultures et les civilisations depuis la fameuse querelle intellectuelle des frères MANN ainsi que le débat « franco-allemand » plus haut. On peut par exemple relever la similitude des

aspirations aux grands édifices que l'on constate chez les Inca ainsi que chez les égyptiens des siècles passés comme en témoigne les vestiges des temples Maya et Inca ou encore les Pyramides et mêmes d'autres vestiges notamment à Carthage et dans beaucoup de sites du pourtour de la méditerranée .Si cette fascination du physiquement gigantesque est constatable par exemple au niveau du bassin méditerranéen, il en va par exemple autrement pour d'autres civilisations.

Ainsi peut on constater que sur le plan historique ,les peuples du Sud du Sahara ont plutôt privilégié d'autre formes de marquage historique comme par exemple la culture de la tradition orale dont l'un des atouts, au-delà du travail de perpétuation professionnelle des griots et autres conteurs, d'entretenir l'intérêt de toute la communauté pour une veille vigilante et (parce que ) collective sur l'histoire et le cheminement (fait de hauts et de bas) de l'ensemble de toute la collectivité. Ici , le devoir de mémoire est quasiment sacrée et tient à cœur toute la collectivité au point qu'il est mis commun , afin que la responsabilité de sa préservation et de sa pérennisation dynamique soit partagée. Cette relative miniaturisation des espaces physiques de vie semble être historiquement un élément du Japon pour des raisons autres ou similaires qu'il appartient aux historiens d'établir. Ici également l'affirmation d'Hamadou Hampaté BA « l'engendreur peine pour « l'éducateur » prend, pour peu qu'on le « contextualise » également toute sa portée et son champ d'application trouve tout son sens .En somme on pourrait en déduire, que la culture s'avère être une forme d'indication de la typologie du milieu dans lequel il s'exprime. Ma conviction, forte au demeurant, est que du fait que la culture étant l'art des possibles formes de réponses, les communautés humaines peuvent par le biais de ce qui les caractérisent à savoir leur culture, établir des passerelles relationnelles voire des pont de dialogue et gérer ainsi des espaces communicationnels qui sont autant de points de jonction , d'échange et de partage. Phénomène évolutif, mutant ,soumis à la dynamique de groupe , la culture par le biais du dialogue s'inscrit dans une mouvance de renouvellement ,de remise en cause , de concession et d'enrichissement . Cet enrichissement passe par la mise en relief des valeur que peuvent renfermer toutes les cultures .Il s'agit aussi pour ces culture qui doivent servir les hommes et non les asservir d'entrer dans une logique d'abandon des pratiques négatives ,rétrogrades et liberticides .

## **V. « Village planétaire » et communauté de destin**

Notre monde, je devrai plutôt dire notre « village planétaire » vit sous la poussée irréversible et prodigieuse des apports nouveaux de la technologie et de la science. Il va sans dire qu'à la lumière de tout ce que nous avons fait comme constat et des éléments sur lesquels nous avons opiné ces éléments « intrusionnels », auront un impact décisif et décisionnel sur notre destin. Ma conviction c'est que pour que nous puissions survivre a cette avalanche de moyens et pour ne pas nous arrimer à ceux qui caractérisent notre époque actuelle et qui est ,déjà en son temps selon Albert Einstein « la précision des moyens et la confusion des objectifs »nous devons en tout temps et en tout lieu nous rappeler que nos différences et mêmes nos divergences ne sont que des « possibles réponses de l'homme aux questions qu'il se pose» et que précisément la mondialisation est une globalisation de

nos problèmes d’où la nécessité de les résoudre par la concertation et le partage d’expériences et de convictions.

Le danger classique qui guette cette diversité c’est bien sûr le risque de l’imposition planétaire d’une culture dominante reposant sur les bases solides d’une super-puissance économique, industrielle, communicationnelle et finalement militaire. C’est la fameuse image du gloton des pouvoirs qui se transforme au fil du temps en un ogre de l’esprit et de la psychologie préfigurant hélas le grand maître et lesdits serviteurs de demains.

Toutefois, le visage humain au quotidien de ce risque qui menace la diversité culturelle c’est l’écrivain russe Sergueï S. Averintser qui a le mieux dépeint . Il s’agit de *l’Homo Technicus Neobarbarus* symbolisé par une confiance en la technique et reléguant la culture au rang subalterne de prothèse commode pour les faibles d’esprit. Ce type d’homme a autant de respect pour la culture que l’idéologue Goebbels, ami de Hitler qui avait coutume de dire, « quand j’entends parler de culture je sors mon revolver » ou le Général Franco « Muerte a la cultura » c’est-à-dire « mort à la culture ».

## CONCLUSION

Nous avons toutes les raisons de souscrire à l’adoption de cet outil, la convention sur la diversité culturelle qui entend s’assurer que les États sont suffisamment outillés et armés pour définir leurs politiques culturelles car il va sans dire que la diversité ne saurait s’appuyer que sur de l’existant et non sur du néant ou du monolithique. Pour ce faire les cultures doivent être cernées au niveau même de leur propre dynamique interne.

Et la diversité culturelle est conditionnée dès le départ par la préservation des cultures existantes qui sont comme nous l’avons déjà vu autant de traductions vives et vivantes de la capacité des communautés humaines à apporter des réponses par rapport aux défis qui se font jours comme ceux bien actuels de la mondialisation.

Mais pour plaider pertinemment contre le bétonnage des expressions culturelles à l’échelle internationale, il faut qu’au plan interne ces diversités ne soient pas considérées comme des obstacles mais au contraire comme autant d’éléments d’épanouissement des individus vivant et s’exprimant dans ces communautés. Avec comme horizon la rencontre non narcissique mais au contraire s’appuyant sur une préoccupation de remise en cause positive vers ses propres repères et également fécondante et mutuellement enrichissante avec l’autre

Le credo serait donc de ne pas se mettre dans des situations de dissolution et d’absorption mais également d’éviter des logiques d’enfermement paralysantes, stérilisantes.

En cela le mot de l’artiste musicien Manu Dibango garde fort heureusement tout son sens: « On ne peut peindre du blanc sur du blanc ni du noir sur du noir, chacun a besoin de l’autre pour se révéler. »

Je vous remercie

**Communication de Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO  
Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme  
du Burkina Faso**

**LA PROBLEMATIQUE DE LA DIVERSITE CULTURELLE :  
FRANCOPHONIE ET DIVERSITE CULTURELLE**

**I. INTRODUCTION**

La communauté internationale s'est engagée au cours de la décennie écoulée dans une vaste entreprise visant à se doter d'objectifs et de normes lui permettant de relever le défi de la mondialisation. L'accélération du processus de mondialisation a fait surgir de nouveaux enjeux pour la diversité culturelle, auxquels la communauté internationale s'est efforcée de répondre en adoptant en novembre 2001 la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Ainsi pour la première fois, la diversité culturelle a été reconnue comme « patrimoine commun de l'humanité », dont la défense a été jugée comme étant un impératif éthique et concret, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.

Dans cette perspective, les instances de la Francophonie se sont engagées à contribuer à l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Les nombreuses initiatives développées par la Francophonie, ont permis au Président Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de souligner en installant le 17 janvier 2003 à Paris, le Groupe de Travail de l'OIF sur la diversité culturelle, que « la Francophonie assume depuis longtemps un rôle de précurseur dans le domaine de la diversité culturelle, question d'une importance réellement stratégique non seulement pour son propre avenir mais aussi pour celui de tous les peuples ».

La mise en place de ce Groupe de travail par le Secrétaire général de l'OIF et la réalisation par l'AIF, son opérateur principal, d'une campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour de la question de la diversité culturelle, et plus précisément sur la

nécessité de participer activement à l'élaboration d'un cadre juridique sur la diversité culturelle, font partie entre autres, des actions entreprises par la Francophonie pour mettre en œuvre les engagements pris par le IX<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, sur le thème pertinent du « Dialogue des cultures ».

Et dans la Déclaration de Beyrouth (page 7) sur les politiques culturelles, les Chefs d'Etat ont souligné avec force et clarté ce qui suit : « Nous confirmons notre volonté de ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simples marchandises. Nous réaffirmons le droit qu'ont nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments qui y concourent. Nous sommes déterminés à faire aboutir ces positions au sein des divers forums internationaux.

Nous saluons l'adoption de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Nous appuyons le principe de l'élaboration d'un cadre réglementaire universel et nous sommes en conséquence décidés à contribuer activement à l'adoption par l'UNESCO d'une convention internationale sur la diversité culturelle, consacrant le droit des Etats et gouvernements à maintenir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle. Son objet doit être de définir un droit applicable en matière de diversité culturelle. Cette convention doit aussi souligner l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions.

Nous chargeons le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie de mettre en place, dans le cadre du conseil permanent, un groupe de travail chargé de contribuer au débat international, notamment à l'UNESCO et dans d'autres enceintes comme le Réseau International de la Politique Culturelle (RIPC), en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle.»

Le Séminaire Régional d'Antananarivo sur la diversité culturelle, qui s'adresse aux pays de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien tout comme les Séminaires de Douala pour l'Afrique Centrale et de Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, tenus respectivement les 2-3 juin et les 11-12 juin 2003 et les autres Séminaires Régionaux qui vont se succéder à travers le monde francophone, s'inscrit dans le cadre des efforts de la Francophonie, pour impliquer tous ses membres dans le processus d'élaboration, de finalisation et d'adoption de l'instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Il est clair que l'efficacité de leur implication dans cet exercice suppose de la part des membres de la Francophonie une connaissance et une maîtrise du sujet, notamment au niveau des enjeux concrets que représente la diversité culturelle et du contenu du projet de la convention internationale, de même que les risques que ferait courir à leur économie, à leur développement et à leur identité, la libéralisation du commerce de leurs biens et services culturels.

Notre communication se fera autour de deux axes. Nous traiterons, d'abord, de l'implication de la Francophonie dans la réflexion sur la question de la diversité culturelle en



situant les efforts déjà entamés et engagés par les Instances de la Francophonie, dans l'effort global de la communauté internationale, pour assurer toutes les chances de succès au processus de mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle. Ensuite, nous apporterons des éclairages sur le fait que la mise en place de cet instrument juridique revêt, surtout dans le contexte actuel, une priorité. Cette partie permettra de mieux mesurer ensemble les enjeux réels que représente la diversité culturelle.

## **II. La Francophonie en action dans la diversité culturelle.**

De nos jours, les enjeux d'identité et de culture sont au cœur de la dynamique mondiale, ce qui oblige le politique à assumer cette nouvelle dimension et à placer les enjeux géoculturels dans la gouvernance globale, sur le même pied que les enjeux géopolitiques et géoéconomiques. En d'autres termes, cela veut dire pour les pays en développement et surtout pour ceux du Continent africain, déjà marginalisés politiquement et économiquement, qu'ils courent le risque de la marginalisation culturelle, donc de leur disparition pure et simple, si rien n'est fait pour corriger la tendance actuelle véhiculée par la mondialisation et la libéralisation tout azimut des échanges.

Dans ce contexte, la notion de « diversité » rappelle que la pluralité est le vivier nécessaire des libertés, que le pluralisme culturel constitue de ce fait la réponse politique au fait même de la diversité culturelle. Ainsi, la liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme et l'égalité d'accès pour toutes les cultures aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique et la possibilité pour celles-ci d'être présentes dans les moyens d'expression et de diffusion constituent des garants essentiels de la diversité culturelle.

Et les politiques culturelles, en tant que moteur de la diversité culturelle, doivent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et services culturels diversifiés. D'où l'impérieuse nécessité qui est faite aux pays en développement surtout, de définir des politiques nationale de développement culturel, afin de pouvoir maintenir l'existence même de leur personnalité, de leur dignité, donc de leur culture proprement dite.

La réflexion sur la culture et le maintien de sa diversité ne date d'ailleurs pas de nos jours. Le processus a connu une accélération dont la contribution de la francophonie n'est pas totalement étrangère. Avant même l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en novembre 2001, on peut rappeler que la Francophonie s'était déjà prononcée en faveur de l'exception culturelle lors du Sommet de Maurice en 1993 et qu'en 1999, le Sommet de la Francophonie tenu à Moncton, a affirmé le droit pour chaque Etat et Gouvernement de définir librement ses politiques culturelles.

Plus concrètement, le 15 juin 2001, la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur la culture organisée à Cotonou, a adopté pour la première fois, une Déclaration et un plan d'action prenant en compte la diversité culturelle.

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, nombreuses ont été les initiatives internationales visant à nourrir la réflexion quant à l'opportunité de renforcer l'action normative en rapport avec la diversité culturelle. On peut citer entre autres :

- La Table ronde intitulée « Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable » dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 3 septembre 2002). Rappelons que la Communauté internationale a retenu la culture comme le 4ème pilier du développement durable lors de ce Sommet.
- Le Sommet de la Francophonie (Beyrouth, octobre 2002),
- La réunion annuelle du Réseau international sur les politiques culturelles (Le Cap, Afrique du Sud, octobre 2002),
- L'adoption de la Résolution A/RES/57/249 par l'Assemblée Générale de l'ONU proclamant le 21 mai « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement » (20 décembre 2002).
- La 18ème Conférence ministérielle de la Francophonie (12 et 13 décembre 2002 à Lausanne), a défini le contenu de la contribution de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à la réflexion sur le projet d'instrument international sur la diversité culturelle.
- L'entretien du 6 février 2003 entre le Directeur général de l'UNESCO et la délégation de ministres de la culture associés au Réseau international des politiques culturelles (RIPC), et leur déclaration disant que « convaincus que le mandat culturel de l'UNESCO et son adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, en novembre 2001, ont amorcé le processus d'une convention contraignante qui assurerait au monde une diversité d'expressions culturelles »
- Le Conseil Exécutif de l'UNESCO, au cours de sa 166ème Session en mars 2003, a recommandé que le point sur l'élaboration et l'adoption de la convention internationale sur la diversité culturelle, soit inscrit à l'ordre du jour de la 32ème Conférence générale de l'UNESCO, prévue du 29 septembre -18 octobre 2003 à Paris.
- Les Instances de la Francophonie ont organisé, depuis février 2003, une campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation à travers des missions de Représentants spéciaux et des séminaires régionaux sur la diversité culturelle, à savoir :
  - 2-3 juin à Douala pour l'Afrique centrale,
  - 11-12 juin, à Niamey pour l'Afrique de l'Ouest,

- 30 juin-1<sup>er</sup> juillet à Antananarivo pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien,
- 24-25 juillet à Bucarest pour l'Europe Centrale et Orientale,
- 4- 5 septembre à Hanoi pour l'Asie et le Pacifique,
- 8-9 septembre à Tunis pour le Monde arabe.

Le Groupe francophone de l'UNESCO, a organisé le 22 mai 2003, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, un symposium sur le thème : « La diversité culturelle et ses enjeux ».

A l'occasion du Séminaire de haut niveau organisé du 25 au 27 juin 2003 à Paris par l'AIF sur « Les enjeux de la Conférence ministérielle de Cancun pour les pays francophones », les Ambassadeurs francophones auprès de l'OMC et les Hauts fonctionnaires venus des capitales ont consacré une séance plénière à la diversité culturelle en relation avec les négociations commerciales en cours dans le commerce des services.

Il convient de souligner avec force que la question d'un cadre normatif sur la diversité culturelle a été déjà débattue au sein de diverses instances intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'au sein d'associations de nature très variée, qui ont sous-tendu la Déclaration de l'UNESCO.

Dans cet exercice, il faut relever que les efforts déployés par les Instances de la Francophonie vont au-delà de l'espace francophone et des coalitions sont entrain de se former entre les différents espaces linguistiques.

Citons comme exemple pour illustrer le fait que l'Organisation des Etats ibéro - américains et l'Union latine aient décidé, au cours d'une réunion tenue du 2 au 4 avril 2003 à Mexico, de se joindre à l'Organisation Internationale de la Francophonie pour soutenir le projet de Convention internationale sur la diversité culturelle à l'UNESCO.

Comme on peut le constater la mobilisation de la Francophonie autour de la diversité culturelle est totale et connue de toute la communauté internationale dont l'adhésion à cette cause est devenue une réalité. Et les résultats obtenus par la 166<sup>ème</sup> Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO sur le point relatif au projet de convention sur la diversité culturelle, sont une illustration.

Cependant, beaucoup reste encore à faire pour que le processus ainsi déclenché aboutisse, car il faut s'assurer la compréhension et la maîtrise de la question par les 188 membres de l'UNESCO, et surtout les membres francophones, pour une participation effective et active aux travaux de la 32<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, prévue du 29 septembre au 18 octobre 2003, de même qu'aux négociations qui suivront.

De ce fait, la question sur la priorité que représente la diversité culturelle se pose à tous.

### **III. La convention internationale sur la diversité culturelle : une priorité pour tous ?**

La mondialisation, telle que nous la vivons, ne participe pas seulement à un accroissement des flux de marchandises, de biens et de services. Elle contribue certainement à la transformation de la façon dont nous percevons le monde. Elle ouvre beaucoup de possibilités d'interactions enrichissantes entre les cultures en les rendant davantage plus présentes les unes que les autres.

En tant que produit de l'esprit humain, la culture représente le choix constant des individus et de la collectivité. Ne pouvant être protégé dans l'isolement, la culture se construit en permanence dans l'interaction qui différencie en même temps qu'elle crée les conditions de l'échange avec les autres. Et comme la conséquence de ces interactions n'est jamais prédéterminée, elle peut être positive ou négative avec des conflits à la clé, le politique doit apporter des ajustements au cadre de ces interactions. Ce sont ajustements constants qui alimentent le pluralisme culturel sans lequel il serait difficile à la société et aux individus de s'épanouir.

#### **1. Le consensus autour de la préservation et la promotion de la diversité culturelle**

Nous vivons au quotidien la mondialisation qui est une réalité incontestable malheureusement vécue par tous, avec des différences. Dans le but de rendre la mondialisation acceptable et tenable pour tous, la communauté internationale n'a de cesse de déployer des initiatives pour apporter des solutions idoines aux situations de déséquilibres enregistrées dans le contexte de la mondialisation.

Ainsi de grandes concertations internationales, au nombre desquels les Sommets de Doha (novembre 2001), de Monterrey (mars 2002) et de Johannesburg (août - septembre 2002) entre autres, ont été organisées au cours de ces derniers mois, avec l'objectif de relever les défis de la mondialisation. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies ayant fixé en 2000 le cadre général pour assurer pleinement et équitablement le développement politique, économique et social pour les années à venir, ces réunions internationales ont abouti à des consensus sur un certain nombre d'actions et d'objectifs importants, dont la préservation et la promotion de la diversité culturelle.

Au sens de l'UNESCO (Mexico 1982), **la culture se définit comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.**

La culture se situe au cœur des débats actuels sur l'identité, la cohésion et l'harmonie sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir et la connaissance. La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. C'est cela la diversité culturelle.

Cette diversité, patrimoine commun de l'humanité, s'incarne ainsi dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité toute entière. La diversité culturelle est pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant, parce qu'elle est source d'échanges, d'innovation et de créativité.

Elle rassemble toutes les expressions et productions culturelles, patrimoniales et contemporaines et en tant que telle, elle constitue la condition première au dialogue des cultures, à leur enrichissement et à leur compréhension mutuelle. Elle favorise le progrès, le développement, la culture de la paix et de la tolérance.

Considérée d'ailleurs comme un des fondements du développement durable et des pratiques démocratiques dont se nourrit la bonne gouvernance, la diversité culturelle assume un rôle multiple et crucial qui impose aux gouvernements de soutenir la production culturelle par la mise en œuvre de véritables politiques culturelles à tous les niveaux.

Celles-ci doivent protéger les cultures du monde face aux dangers de l'uniformisation et de la marginalisation dans ce monde globalisé.

Les dangers majeurs viennent de la libéralisation sans limite des échanges à travers les négociations commerciales de l'Organisation Mondiale du Commerce qui ne reconnaissent pas, pour l'instant tout au moins, la spécificité des biens, produits et services culturels et audiovisuels, mais les traitent comme de simples marchandises. Si cette tendance se poursuit en se renforçant, l'humanité risque à terme de connaître une situation où il n'y aura qu'une seule culture vivante pour tout le monde avec des peuples qui se retrouveraient par conséquent sans leurs identités, leur personnalité et leur dignité. La menace réelle pour le monde devient alors l'appauvrissement et la confrontation.

L'importance des enjeux impose aux instances de la Francophonie de collaborer pleinement avec l'UNESCO et de contribuer aux côtés de ses membres au processus devant permettre de protéger la diversité culturelle et d'assurer le développement culturel.

## ***2. La diversité culturelle en danger dans la mondialisation***

Avec la mondialisation, il y a eu une accélération des échanges et une facilitation de la circulation des marchandises y compris des biens, produits et services culturels qui prennent une place de plus en plus croissante dans la création des richesses et des emplois dans le monde.

L'ouverture accrue des marchés offre de nouveaux débouchés aux créateurs et producteurs de toutes origines. Cependant le développement et la libéralisation des échanges

provoquent à travers le monde l'apparition d'entreprises dominantes et surtout la concentration géographique des industries culturelles.

Cette tendance à la domination des cultures des pays majeurs sur le reste du monde représente une réelle menace d'uniformisation des cultures doublée d'une véritable marginalisation des créateurs et producteurs. Ceci compromet l'existence du pluralisme culturel et linguistique. Dans ce contexte, la situation des pays en développement nécessite une attention soutenue et tout doit être mis en œuvre pour renforcer leurs capacités dans le domaine du développement culturel.

Ce qui leur permettra de sauvegarder le potentiel économique de leur production culturelle et d'assurer qu'ils puissent continuer d'avoir accès à des biens et services culturels correspondant à leur origine et milieu propres, condition sine qua non pour une coexistence et un dialogue possibles des cultures.

Les risques d'uniformisation et d'appauvrissement culturels représentent un danger réel pour la société et il apparaît très urgent d'assurer la préservation de la diversité culturelle surtout qu'elle constitue une source de créativité en même temps qu'elle est un facteur de cohésion sociale et de développement économique. En cela, la mise en œuvre de politiques nationales de soutien et de promotion de la culture dans chaque pays devrait permettre que toutes les cultures aient la possibilité de s'exprimer et de s'affirmer dans le contexte de la mondialisation. Pour ce faire, deux défis doivent être relevés sans délai.

### **3. Deux défis majeurs à relever**

- **Rester vigilant et prudent dans les négociations commerciales**

Compte tenu des conséquences négatives que peut entraîner une libéralisation plus élargie du commerce des services et spécifiquement dans le domaine des biens, produits et services culturels sur l'existence de l'humanité, il est tout indiqué pour les pays membres de l'OMC, de s'abstenir dans le cadre des négociations commerciales en cours de toute offre de libéralisation dans ce secteur, la nature de celui-ci étant une contrainte limitante.

C'est d'ailleurs pour refléter cette inquiétude que le Sommet de la Francophonie de Beyrouth d'octobre 2002, a estimé « dans les conditions actuelles, que la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC en matière de biens et services culturels, et ce afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant à la promotion et au soutien de la diversité culturelle ».

Cette attitude avait été aussi observée lors des négociations du Cycle d'Uruguay. Elle devrait permettre aux pays en développement de gagner du temps et de pouvoir renforcer leurs politiques nationales de développement culturel dont la conséquence directe serait la mise en place d'industries culturelles viables.

Ce qui permettrait aux pays du Sud de produire les biens, produits et services culturels de qualité et en quantité suffisante pour aller à la conquête des parts du marché, en concurrence avec les pays développés.

La production dans le secteur culturel étant actuellement financée en quasi totalité par les subventions des gouvernements et de la coopération internationale dans les pays en développement, il est clair que tout accord additionnel de libéralisation et dont la résultante est l'élimination de toute discrimination, effacera ces soutiens et anéantira ainsi toute possibilité de production culturelle.

La disparition, à terme, de l'identité et de la personnalité culturelles et représentant la conséquence directe de toute libéralisation supplémentaire, tout le monde saisit donc la portée et l'importance de la prudence et de la vigilance que les Etats doivent avoir dans les négociations commerciales qu'elles soient bilatérales, régionales et multilatérales. Mais parallèlement à la vigilance et à la prudence qui doivent être observées, il convient de faire en sorte que la diversité culturelle puisse bénéficier d'un régime juridique contraignant propre à elle.

- **Mettre en place un instrument juridique sur la diversité culturelle**

Les nombreuses concertations internationales de ces dernières années ont démontré à suffisance la nécessité pour la Communauté internationale de travailler à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle. Ces réunions ont produit des Déclarations et des Plans d'Action sur le sujet au nombre desquels : la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en novembre 2001, la Déclaration et le Plan d'Action des Ministres Francophones de la Culture de Cotonou en juin 2001, la Déclaration du Sommet de Beyrouth d'octobre 2002, les travaux du Réseau International sur la politique Culturelle (RIPC), et la Déclaration et le Plan d'Action du Sommet de Johannesburg d'août - septembre 2002.

Les réflexions sur la question se multiplient et une ébauche de Convention, élaborée par le RIPC, a déjà été soumise aux Ministres de la Culture en Afrique du Sud en octobre 2002. Au dernier Sommet de Johannesburg, la culture a été retenue comme le 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable, en plus de l'économie, du social et de l'environnement. Toute cette abondance de contributions nécessite une coordination des efforts pour permettre la définition de cet instrument juridique tant recherché.

Il est de plus en plus admis que la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle pourrait être le socle de cette nouvelle convention dont l'objectif sera de consacrer en droit la légitimité des politiques nationales en faveur de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle.

Elle aurait vocation à devenir un cadre de référence pour les Etats et les autres Organisations internationales et permettrait ainsi de rechercher un équilibre entre les règles du commerce international et les normes culturelles. La mise en œuvre de cette convention offrira aux pays, et notamment à ceux du Sud, les moyens d'appliquer de véritables politiques culturelles au niveau national.

Pour ce faire, la convention pourrait comporter un certain nombre d'éléments très importants comme le droit des Etats de concevoir et de mettre en œuvre des politiques conduisant au développement culturel et à soutenir la production, la reconnaissance de la spécificité des biens, produits et services culturels, et de la nécessité de préserver le pluralisme linguistique ainsi que la pérennisation du dialogue des cultures pour favoriser la paix.

#### **IV. Conclusions**

La culture est l'âme des peuples. Sa dimension est transversale. Et l'être humain, s'il ne se contente que de boire, manger et dormir dans sa vie, se comporte tout simplement comme une bête et ne mérite pas d'être appelé homme. L'être humain devient homme à partir du moment où il pense, cherche à savoir qu'elle est sa situation dans la société, quels sont ses référentiels. A cet instant il veut que l'on reconnaisse son identité dont le fondement est culturel. C'est cette reconnaissance qui permet à un individu, à un groupe d'individus, à une société, d'avoir accès à l'universel sans dissoudre sa spécificité culturelle, sans perdre son âme.

Malheureusement avec la mondialisation et le développement des industries culturelles dans certains pays développés, prend place le mouvement du nivellement culturel, de l'uniformisation culturelle avec la domination de l'American way of life. L'illustration est donnée par la mondialisation linguistique de l'anglais, et l'envahissement des écrans cinématographiques par les films américains (80% du marché européen) et des télévisions (50% des programmes de télévision en Europe).

Ainsi, la diversité culturelle, entendue dans le sens de la pluralité des arts, des coutumes, des visions qui s'acceptent et se tolèrent, s'influencent mutuellement et s'auto-fécondent dans l'interaction, se trouve réellement en danger.

Cette situation impose à la communauté internationale de prendre les dispositions idoines pour garantir la co-existence et le dialogue des cultures pour un monde de paix, de stabilité, de progrès, de prospérité et de développement. Pour ce faire, la mise en place d'un cadre normatif au niveau international afin de défendre et de promouvoir la diversité culturelle devient urgente.

Pour y parvenir, l'UNESCO de par son mandat, est incontestablement le cadre approprié pour conduire l'exercice lié à l'élaboration et à l'adoption de cette convention internationale. Au sein du Système des Nations Unies, c'est l'UNESCO qui est responsable des questions culturelles. Avec ses 188 membres, l'UNESCO est l'enceinte qui confèrera un



caractère universel à la convention à travers l'adhésion de tous à celle-ci. Cette Organisation a des acquis majeurs sur la question, comme le Plan d'Action de Stockholm sur les politiques culturelles, adopté en 1998 et qui reconnaît déjà que les biens et services culturels doivent être pleinement reconnus et traités comme n'étant pas des marchandises au même titre que les autres.

L'UNESCO, qui a réalisé de nombreux travaux en la matière et accompli des efforts pour la sauvegarde du patrimoine culturel, est entrain de préparer une convention internationale sur le patrimoine culturel immatériel dont les dispositions devront être complémentaires à celles de la future convention sur la diversité culturelle.

Il y a urgence dans l'action à cause du calendrier des négociations commerciales multilatérales en cours à l'OMC et dont la fin est prévue pour le 1er janvier 2005, tel que décidé à Doha lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC. En effet, si d'ici là rien n'est fait pour mettre en place l'instrument juridique visant la préservation et la promotion de la diversité culturelle, les questions de développement culturel risquent de n'être traitées que par défaut et selon la logique propre à l'OMC, une organisation dont la finalité, le fonctionnement et les principes sont purement et uniquement commerciaux.

Il est donc impérieux pour les Etats membres de l'UNESCO de se mobiliser dans les prochaines semaines, non seulement à l'occasion des travaux de la 32<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO mais aussi dans les négociations commerciales en cours à l'OMC, s'ils veulent se donner les moyens de conserver, un tant soit peu, les moyens nécessaires et légitimes pour préserver et promouvoir la diversité culturelle. C'est à cette condition que l'Humanité continuera à prospérer dans la paix et la tolérance.



## **Communication de la Délégation comorienne**



## **Communication des Experts gouvernementaux**

En prenant la parole pour la première fois, je voudrais, Madame la Présidente tout d'abord, exprimer au nom de la Délégation Comorienne à cet important forum, toute notre gratitude, au gouvernement de la République de Madagascar pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée,, il y a cinq jours dans l'une des prestigieuses capitales de notre chère Afrique.

Pour les Comoriens que nous sommes, cette chaleur fraternelle, n'est pas une surprise, car depuis toujours, le Comorien s'est senti chez-lui à Madagascar, chaque fois qu'il s'y trouve.

Madame la Présidente,  
Madame et Messieurs les Ministres,  
Messieurs les représentants de l'OIF et de l'AIF,  
Chers collègues délégués,

Les Comores ont hérité d'une culture très riche de la diversité des populations qui y ont pris pied, durant l'histoire de son peuplement,. Les composantes de cette culture que nous partageons avec fierté, nous sont apportées par des africains continentaux, essentiellement bantou, des Arabo-persans, des Indo. Pakistanais, des Malgaches, et des Européens, au cours du 19e siècle.

Les traditions et les Croyances vécues dans un parfait climat de sérénité et d'harmonie aux Comores, sont toutes partagées comme patrimoine commun, grâce à des facteurs régulateurs tels que, un Islam tolérant et une sagesse africaine fondée sur le respect de l'autre.

Depuis l'accession du pays à la souveraineté Internationale en 1975, la sauvegarde de la Culture Comorienne a toujours constitué une préoccupation des Gouvernements successifs de la République.

A ce titre, la culture a toujours figuré dans l'organigramme gouvernemental, rattachée à l'Education Nationale, à la jeunesse et aux sports , tantôt à l' Information, pour diverses raisons pratiques.

Devenues membres de plusieurs Organisations Internationales, les Comores ont toujours fait siens les engagements internationaux pris en ce domaine, tant le pays est convaincu de l'indissociabilité de la culture au facteur développement.

Comme chacun devait le savoir, les Comores sont tombées ces dernières années dans une crise socio-politique et institutionnelle grave, qui a même failli emporter son existence, dans le concert des Nations.

Les acteurs Comoriens de la vie publique, appuyés par les amis des Comores, ont trouvé à cette crise, une issue acceptable par tous, en ce sens que le pays forme depuis décembre 2001, « un Nouvel Ensemble » appelé désormais « L'Union des Comores » , un Etat fédéral donc, avec des entités (les Iles) bénéficiant d'une très large autonomie pour gérer, chacune en ce qui lui concerne, ses affaires internes.

Il y persiste encore aujourd'hui, un conflit aigu de compétence entre les Institutions de l'Etat et celles des Iles autonomes.

Le gouvernement comorien se trouve dans ce contexte conflictuel, et n'entend pas cacher les difficultés qu'il rencontre, des lors qu'il convient de chercher un consensus national.

Cependant, il n'en demeure pas moins déterminé à poursuivre tous les engagements pris lors des divers ateliers préparatoires initiés par la Francophonie et ayant abouti à la déclaration de Beyrouth sur la diversité culturelle.

C'est pourquoi, les Comores entendent ne ménager aucun effort pour contribuer au processus conduisant à l'adoption par l'UNESCO, de la **Convention Internationale sur la préservation et la promotion de la Diversité Culturelle**.

Je vous remercie

## Communication de la République de Djibouti



### Communication des Experts gouvernementaux

En cette ère de mondialisation de l'économie et de la globalisation des marchés sous-tendant la libéralisation des échanges et restreignant du coup les interventions des gouvernements, nous constatons, hélas, qu'un modèle de développement ultra-libéral est imposé et engendrera sans doute des nouvelles façons d'être et d'agir des entités culturelles.

Face à cette menace, la diversité culturelle, reconnaissant le droit culturel pour chaque individu, l'égalité de culture quelle que soit l'importance numérique de leur entité sociale respective, etc... constitue la principale solution pour amoindrir les effets néfastes de ce nouvel ordre mondial. N'oublions pas, d'un autre côté, que les différentes conférences et réunion, tenues dans le passé par les différentes organisations internationales, comme l'UNESCO, ont mis en exergue que l'homme est l'agent et la fin du développement.

Sur un autre chapitre, n'est-il pas admis que l'identité culturelle, force et atout moral et spirituel, est la base même de la personnalité de toute entité sociale.

La perte et l'absence de contact avec les traditions, les valeurs et l'absence d'un certain dynamisme, débouchera inexorablement à l'aliénation et au négativisme. Tel est le cas aujourd'hui du déferlement des images étrangères véhiculant des valeurs négatives sur notre jeunesse démunie de toute alternative pour s'approprier sa propre culture.

Toute culture doit s'adapter au temps et aux contextes en perpétuel changement pour survivre et se développer au risque de se fossiliser et disparaître. Telle est la loi de la nature. C'est dans ce cadre que le dialogue des cultures et la compréhension des autres trouvent toute sa raison d'être.

Dans ce contexte, le peuple djiboutien, au carrefour des continents de l'Arabie et de l'Afrique, est issu du brassage millénaire des grandes civilisations arabo-islamiques, africaines et européennes tirant profit de l'humus positif de ces richesses et a su forger son histoire par l'intégration de ces différentes composantes culturelles dans son Patrimoine culturel.

De par, sa position de croisement, la culture djiboutienne se trouve en diapason parfaite avec la diversité culturelle dans la mesure où les interactions culturelles lui ont donné l'assise fondamentale.

Ces richesses culturelles trouvent leur même expression dans notre quadrilinguisme et dans notre affiliation à plusieurs organismes culturels internationaux tels l'ALECSO, l'ISESCO, l'IGAAD, l'UNESCO, l'AIF, etc...

L'année 1999 marque l'amorce de la dynamisation de la culture nationale et ce, par la création d'un ministère de la communication et de la culture.

Ce nouveau souffle émane de l'action personnelle du Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Ismaël OMAR GUELLEH qui, place la culture au rang des premières priorités gouvernementales.

La décentralisation politique et administrative initiée en 1999 s'accompagnera de la mise en place d'infrastructures culturelles pour permettre, à chaque région, de disposer d'une autonomie culturelle et de préserver ainsi ses spécificités culturelles.

L'action culturelle se traduit également par la création de l'événement culturel de la sous-région dénommé le FEST HORN ou Festival de la Musique de la Corne d'Afrique, organisé annuellement depuis 2000 et auquel nous invitons les pays de l'Océan Indien à y participer.

L'organisation de deux symposiums sur les langues nationales (Somali et Afar) et l'édition de plusieurs livres, exclusivement sur les quelques aspects de la culture nationale, soulignent l'importance des langues et de l'écriture dans le développement du pays, aboutissant ainsi à la création de l'institut des langues.

Les différents projets en chantier, comme le Musée de Djibouti, le Centre de Formation Artistique et Culturelle s'inscrivent également dans le souci constant de développement de la culture nationale.

Par ailleurs, le gouvernement djiboutien, conscient de la place primordiale des nouvelles technologies de l'information, a déjà mis en place une stratégie nationale de développement, et un plan d'action conséquent, comportant un volet consacré à la culture.

Pour revaloriser la place du créateur culturel et artistique djiboutien dans le développement, il a été institué la Journée Nationale de l'artiste Djiboutien, dont la prochaine édition 2003 en 16 décembre fera l'objet d'un vaste programme « Hommage à l'artiste Djiboutien » sans oublier le renforcement des droits d'auteurs et droits voisins.

Le Ministère en charge de la Culture, mettra prochainement en Chantier une large concentration nationale sur la mise en place d'une politique culturelle nationale et d'un plan d'action.

Les principaux axes d'intervention du ministère sont actuellement :

- La préservation et la sauvegarde du Patrimoine Culturel
- Le développement des industries culturelles
- Le renforcement des Capacités
- Le développement de la Coopération Sud- Sud
- L'intégration Régionale.

La délégation djiboutienne adhère totalement à la diversité culturelle, prendre toutes les dispositions pour sensibiliser les décideurs artistes, opérateurs culturels sur l'importance de ce thème et encourage les actions menées par l'AIF et l'UNESCO.

Une campagne de sensibilisation sera entreprise pour créer un dynamisme susceptible de mobiliser l'ensemble des forces vives de la Nation.

Toutefois il est souhaitable que l'AIF s'implique davantage dans les actions culturelles menées en République de Djibouti.





## Communication de la République de Madagascar



### Communication des Experts gouvernementaux

#### MADAGASCAR, CELLULE DE LA DIVERSITE CULTURELLE

Permettez- moi de remercier l' Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour cette initiative de réunir les pays francophones de l'Océan Indien et de l'Afrique de l'Est à débattre des conditions de la mise en œuvre effective de la diversité culturelle.

J'articulerai mon intervention en trois temps :

1. Pourquoi Madagascar est-elle devenue le pays d'une diversité culturelle ?
2. Pourquoi cette diversité présente t-elle une unité faisant d'elle une nation ?
3. A partir de ces deux questions nous allons faire état d'une expérience malagasy sur la diversité culturelle.

#### 1. Formes de diversité rencontrées à Madagascar.

D'abord :

- la diversité géologique : Madagascar faisait partie de ce grand continent : le Gondwana. Après sa dérive, elle a gardé en son socle des roches de ce vieux continent d'environ trois milliards d'années.

Puis au fil du temps se formaient autour de ce socle des roches sédimentaires de différentes compositions et des roches volcaniques dues à des soubresauts magmatiques. Grâce à cet héritage nous pouvons rencontrer à Madagascar des minerais, des minéraux, des roches, des fossiles spéciaux dont l'inventaire et l'exploitation sont loin d'être terminés.

Ensuite :

- une diversité biologique : l'isolement de l'Afrique depuis environ cent vingt millions d'années a permis à Madagascar de garder certaines espèces éteintes partout, et d'autres, contraintes de s'adapter à leur nouvel habitat, d'où un fort taux d'endémicité de faune et de flore, si fort qu'on parle actuellement de « mégadiversité » biologique au lieu de

biodiversité tout court. Quelques exemples : la biodiversité faunique terrestre compte plus de trois mille cinq cents espèces et celle floristique plus de douze mille espèces.

- Une diversité climatique :

De par sa morphologie s'étendant sur mille cinq cent quatre vingt kilomètres avec une largeur relativement faible (580 km au maximum) notre île se prête avec le concours de l'environnement à plusieurs micro-climats.

On peut distinguer trois grands domaines : les zones chaudes et humides à végétation luxuriante ; les terres centrales plus sèches et moins arborées ; l'ouest, sédimentaire sub-humide à semi-aride. Des variantes climatiques peuvent exister d'une extrême à l'autre ; ainsi le sommet de l'Ankaratra (à environ 70 km au sud d'Antananarivo) peut présenter jusqu'à - 5°, quant à Maevatanàna (à 300 km à l'ouest) on peut enregistrer du 35° à l'ombre.

- Une diversité de la population :

L'origine des Malagasy est encore un sujet de débat auprès des chercheurs. Mais tout le monde s'accorde plus ou moins à un peuplement malais, indonésien, africain, arabe.

Ce métissage, au fil des temps, a formé une population aux traits physiques infiniment variés. Les lois de la génétique aidant, les caractères récessifs pouvant se développer ou non, on peut s'attendre toujours à voir des Malagasy ressemblant à des Mauriciens, à des Africains, des Indonésiens...

Si la culture est comprise comme « une façon de vivre ensemble » et que l'homme doit s'adapter à son environnement, la présence d'une diversité culturelle à Madagascar s'explique mieux à partir de ces diversités géologiques, biologiques, climatiques, ethniques. Cette diversité culturelle est une réalité. Si l'on compte environ dix huit ethnies à Madagascar, chacune montre des expressions culturelles différentes à des niveaux plus ou moins élevés.

C'est dans cette cellule culturelle, qu'est Madagascar, qu'on retrouve l'acceptation du terme « l'unité dans la diversité ». En effet, le pays reconnaît une unité dans la langue. D'après Siméon Rajaona ( je cite) : « Pour le vocabulaire de base, le Malgache est composé, à 75%, de racines malayo-polynésiennes auxquelles se sont adjoints au fil des siècles des emprunts arabes, bantous, français, anglais, portugais... Dans toutes les provinces de Madagascar il y a une unité de langue due au fait que les différences dialectales sont peu accentuées » (fin de citation)

Il y a aussi une unité dans sa géographie car tout le monde reconnaît que Madagascar est une île.

Une unité dans son histoire.

Madagascar à également l'unité dans son histoire, dans la mesure où à la fin du XVIIIè siècle et début du XIXè siècle, période du règne du roi Andrianampoinimerina, celui-ci envisagea de faire du peuple malgache, une nation, et de Madagascar un seul Etat.

En effet, la devise de ce roi de l'Imerina, c'est d'étendre les limites de ses rizières jusqu'au bord des mers. Nous pouvons dire, que cette devise n'est autre qu'un véritable concept de défense se basant sur le développement économique de Madagascar.

Ce fut après la réunification de l'Imerina qui, avant, était divisé en six territoires, que l'idée d'étendre son royaume fit son bonhomme de chemin. Cette devise d'Andrianampoinimerina nous fait penser à celle de la dynastie des Hohenzollern en Allemagne : « de la montagne à la mer ». Grâce à cette idée de faire du peuple malagasy une nation et de Madagascar un Etat, que les souverains, successeurs d'Andrianampoinimerina, ont eu l'appui et la confiance des pays comme l'Angleterre, grande puissance colonisatrice à l'époque, à réussir la réunification de Madagascar .

#### Une unité dans la reconnaissance du Dieu créateur et du Fihavanana.

Le Fihavanana qui a été déjà nommé lors du discours d'ouverture de Madame Le Ministre. Le Fihavanana, ce mot « intraduisible » d'après Christian ALEXANDRE serait « la conscience d'une solidarité originelle, essentiellement au sens fort, qui fait que l'avenir des membres du groupe est interdépendant, qu'on le veuille ou non ». Cette valeur que les Malagasy reconnaissent et pratiquent à des degrés différents n'est pas réalisable dans sa perfection, mais a permis de sortir Madagascar des certains moments de sa vie politique..

Enfin, je voudrais faire mienne la citation de Calos FUENTES, que l'UNESCO a déjà relevée : « Tant le Capitalisme que le Socialisme... se sont montrés impuissants à arracher la majorité de notre peuple à la misère... La question culturelle se pose donc en ces termes : « Existe-t-il une autre solution qui nous serait propre ? Ne possédons-nous pas la tradition, l'imagination, les ressources intellectuelles et organisationnelles pour élaborer nos propres modèles de développement, en accord avec la vérité de ce que nous voulons être, responsables devant les sociétés civiles qui se sont développées dans nos pays depuis la base et la périphérie ? »

Il faudrait donc tenir compte de la culture, source de dynamique de changement, de créativité. Je voudrais vous partager l'exemple malagasy, le Ministère malagasy de la Culture, conscient du pouvoir de la diversité créatrice, a instauré depuis l'année dernière, des journées culturelles au niveau de chaque province. Madagascar étant divisé en six provinces autonomes, pendant les journées culturelles, nous redonnons vigueur à toutes formes d'expressions culturelles

Le pouvoir de la diversité créatrice a institué, depuis l'année dernière, des journées culturelles au niveau de chaque province.

Madagascar étant divisé en six provinces autonomes, pendant les journées culturelles nous redonnons vigueur à toutes formes d'expressions culturelles pour éviter tout repli identitaire. Et à la fin du mois d'Octobre, le 24, - Journée de l'ONU -, nous invitons les représentants de chaque province à une rencontre et dialogue de cultures, avec les expositions présentées par les membres des Nations Unies accrédités à Madagascar.

C'est une expérience que nous renouvelons cette année en consacrant un mois culturel pour chaque province, reconnaissant le dynamisme que la population a retrouvé, pour monter plusieurs formes d'expressions culturelles. Mais ces biens et services culturels, comme le reconnaît l'UNESCO, doivent faire l'objet d'un traitement spécifique.

La Convention Internationale sur la diversité culturelle est devenue une priorité pour tous.

## **Communication de la République de Maurice**



## **Communication des Experts gouvernementaux**

### **POLITIQUE NATIONALE DE LA CULTURE**

C'est nécessaire d'avoir une politique nationale de la culture, au niveau de chaque pays, élaborée et acceptée par tout un chacun.

A ce moment tous les Ministères / ONG et parties concernées auront une idée claire de cette politique et vont prendre en considération cette politique pour la mise en place des plans et actions à leur niveau.

Cette approche va garantir une cohérence et coordination entre les différents acteurs et aussi promouvoir la diversité culturelle tant bien qu'assurer un développement social et économique durable.

Le maintien d'un dialogue continu et des consultations avec tous ceux qui sont concernés est d'un apport considérable dans le processus de développement. Quant au budget alloué au Ministère de la Culture, c'est vrai que dans beaucoup de pays la priorité des allocations budgétaires est pour d'autres Ministères.

Mais cela ne doit pas, en aucune façon, empêcher le Ministère de la Culture de maintenir un dialogue permanent avec tous les partenaires et s'assurer que les programmes/projets mis en place par d'autres Ministères valorisent la dimension culturelle dans des différentes sphères telles l'éducation, l'environnement, la santé, le tourisme etc...

C'est indispensable que tous les acteurs aient un sens « d'appropriation » et « d'appartenance » à cette politique nationale, étant donné que la dimension transversale de la culture doit être privilégiée et valorisée.



## Communication de la Délégation des Seychelles



## Communication des Experts gouvernementaux

Plus une nation est petite et jeune, plus la reconnaissance de son identité culturelle est importante.

Et c'est en grande partie au nom du principe de diversité que cette identité est reconnue sur le plan international.

C'est un facteur de légitimité.

Les Seychelles ne peuvent donc que soutenir le projet d'instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Mais il y a aussi une autre raison derrière cet appui.

C'est une raison que nous partageons d'ailleurs avec plusieurs îles de la région puisque celle-ci a été au fil des siècles un creuset de brassage culturel et social.

Je veux, dans le cas des Seychelles, parler de la créolité.

Et je veux en parler parce qu'elle est consensuelle et qu'elle constitue le ciment, non seulement de l'identité culturelle, mais aussi de l'unité nationale seychelloise.

Or, la créolité est l'une des illustrations de la diversité culturelle puisqu'elle repose sur l'acceptation des différences et sur l'assimilation d'influences diverses.

Fondamentalement, la créolité seychelloise est basée sur trois filiations : européenne, africaine et asiatique.

Si historiquement, l'influence européenne a été longtemps plus marquée, nous cherchons aujourd'hui à faire en sorte que chacun des apports soit traité à égalité et qu'aucun ne soit marginalisé.

On retrouve ici, la logique qui appuie le projet d'instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Pour notre part, nous célébrons depuis près de vingt ans le **FESTIVAL KREOL**, en octobre, et puis nous avons une **SEMAINE DE LA FRANCOPHONIE** au mois de mars, et une manifestation que nous appelons **FETAARIK** en mai.

Dans le même temps, nous associons étroitement les Ambassades de l'Inde et de la Chine à notre programme culturel car nous savons que la créolité pour évoluer doit en permanence rester ouverte sur les autres cultures.

Nous sommes à peine 82.000 à vivre dans cet archipel et notre économie est fragile.

Pour que la culture créole reste une force, un atout de développement, et ne devienne pas l'un des paramètres de notre vulnérabilité, au même titre que :

- Notre éloignement,
- L'étroitesse de notre marché,
- Notre main d'œuvre réduite,
- Et nos ressources naturelles limitées.

Nous avons besoin d'un cadre de référence et d'action qui, au niveau international, protège nos intérêts et nous permette d'intégrer pleinement la Culture aux composantes économiques, sociales et environnementales de notre développement.



## **Communication du représentant du Secrétariat général de la COI**



### **Communication des Experts gouvernementaux**

Mme la Ministre, Présidente de nos travaux,  
Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Représentants du Secrétariat Général de l'OIF et de l'AIF,  
Chers Collègues, venus des pays membres de la COI et de Djibouti,  
Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots seront, au nom du Secrétariat général de la COI, pour remercier, très sincèrement, l'OIF et l'AIF d'avoir pris l'initiative de nous associer au Séminaire régional sur la diversité culturelle et, aux autorités malgaches, pour leur accueil et l'organisation de notre rencontre.

Cette invitation est heureuse à plusieurs titres ; elle constitue, en effet, la concrétisation d'une proposition de collaboration, initiée par Roger Dehaybe, Administrateur général de l'AIF, entre l'Agence et la COI, proposition faite, il y a quelques mois, en février dernier, aux Seychelles, à l'occasion du Conseil des Ministres de notre organisation ; cette proposition comportait deux grands volets : celui qui nous préoccupe aujourd'hui, la culture, et celui de l'Environnement, que nous traitons, par ailleurs, avec l'IEPF, Service spécialisé de la Francophonie dans ce domaine. Deux secteurs qui se situent au centre des préoccupations actuelles et en devenir de la COI, dans le cadre de l'instruction du 9<sup>ième</sup> FED. Nous sommes donc bien au cœur du débat.

Quelques mots rapidement sur la COI, dont nous fêtons les 20 ans d'existence cette année ; organisation de coopération et de solidarité régionale, voulue et créée par 3 pays : Madagascar, les Seychelles et Maurice, la COI s'est enrichie, un an après, de deux autres membres : les Comores et, ce qu'il est convenu d'appeler désormais, la France-Réunion.

Cette organisation, qui vient en quelque sorte d'atteindre son âge de raison, peut être qualifiée de petite organisation régionale, comparativement aux autres organisations de plus grande envergure, que constituent le COMESA ou la SADC, pour ne parler que de

celles situées dans la région Afrique australe et Océan indien ; toutefois, l'expression qui lui est aujourd'hui consacrée est celle " d'organisation régionale de proximité ". Elle se singularise par deux caractéristiques originales :

- les 5 pays qui la composent sont tous les 5 francophones (ce qui ne signifie pas, loin de là, que leur culturel et leur linguistique soient, uniquement, francophones) ;
- les 5 pays sont des Etats insulaires, voire des archipels pour certains d'entre-eux, avec toutes les conséquences que l'on peut en déduire sur l'économie et la vie sociale des populations et, par voie de conséquence, sur leur culture ; une culture insulaire n'est, bien évidemment, pas identique à celle d'un pays continental ; un milieu insulaire s'apparente, en effet, souvent, à une culture de paix, de par la nature même des limites naturelles des territoires qui le composent.

De par ses statuts, la COI, comme toute organisation du même type, est mandatée par ses membres et sa politique est déterminée par les orientations que lui impriment les Etats qui la composent. Il en est ainsi, bien évidemment, de la Culture.

La culture était inscrite dans les priorités édictées par les Pères fondateurs de l'organisation, il y a donc 20 ans ; force est de reconnaître qu'elle a eu beaucoup de mal à émerger et à développer un concept qui puisse être concrétisé, si l'on parle de projets au sens strictement culturel du terme. Cette concrétisation est toute récente, même si elle a été conçue, il y a déjà plusieurs années, et s'est traduite, en avril et mai dernier, par l'organisation du Premier Festival culturel de l'Océan Indien, qui a eu lieu à Maurice : 300 artistes venus des 5 pays, une vingtaine de professionnels de la Musique, représentant les grandes structures internationales et professionnelles en la matière ; un très grand succès populaire et une couverture médiatique qui a dépassé les limites strictes de notre région, nombre des artistes qui s'y sont produits ont signés des contrats pour se produire en Europe, non seulement des têtes d'affiches déjà reconnues, mais aussi de jeunes talents émergents. Tout en nécessitant des améliorations et des recentrages, cette expérience, largement soutenue par l'Union européenne, et qualifiée de pilote, constituait donc une première régionale ; elle peut être considérée comme un ballon d'essai réussi ; nous pouvons manifester notre satisfaction d'autant plus librement que tous les pays participants, et en premier lieu Maurice, ont collaboré à ce résultat ; tous les pays, et j'ajouterai la disponibilité de l'AIF, puisque votre organisation a spontanément proposé d'être partenaire de cet événement, amorçant ainsi, de façon concrète les souhaits de collaboration de M. l'Administrateur général ; nous devons, solidairement, lui renouveler ici nos très vifs remerciements. Certains ont vu dans cette expérience, une perspective de type MASA, adaptée au contexte sous-régional. Un MASA auquel on sait tout le concours apporté par l'AIF pour en favoriser l'émergence et qui suit, avec intérêt, les premiers pas d'un MASA océan Indien naissant.

Au lendemain de ce Festival, les membres du Comité culturel de la COI se sont interrogés sur le renouvellement de cette manifestation ; il est acquis, aujourd'hui, et la solidarité régionale s'est pleinement manifestée, que tout sera mis en œuvre pour que Madagascar accueille la prochaine édition ; les discussions sur ce point ont été engagées avec Madame

la Ministre et ses collaborateurs. Mais ils ont également posé la problématique d'un élargissement du concept culturel régional à d'autres domaines, rejoignant ainsi la préoccupation dont nous avons débattu ces deux jours à savoir, l'affirmation d'une identité culturelle régionale. Une identité culturelle qui doit décliner sa diversité et ses différences, deux éléments qui constituent, tant pour l'ensemble régional, que pour chacun des pays qui le composent, une richesse que nous devons, ensemble, non seulement, savoir protéger, mais, aussi, savoir mettre en valeur et affirmer sans complexe, ni détour, répondant, ainsi, aux vœux exprimés au cours de nos travaux et pour faire de la culture un élément de reconnaissance et de respect, aux yeux de ceux, qui auraient un prisme déformant, en direction de la pensée ou de la culture unique.

Ainsi, et s'agissant de la définition et de la mise en œuvre d'une politique culturelle, la COI est à la croisée des chemins ; cette politique sera ce que ses Etats membres voudront en faire ; elle sera discutée au cours des prochaines semaines au sein de nos instances. Mais au moment où débattons d'un enjeu qui, au cours des prochains mois, est appelé à connaître des évolutions significatives, voire déterminantes, nous ne pouvons qu'exprimer le souhait que l'AIF et la COI, après les annonces de collaboration, unissent leurs efforts pour que les Etats membres, soient reconnus dans leur diversité, dans leur pluralité, afin que triomphe, définitivement, l'une des richesses les plus précieuses que les peuples ont su se forger, au travers de leur histoire, à savoir le respect de leur différence et, donc, de leur culture.

Telle est Madame, Messieurs les Ministres, chers collègues, la modeste contribution du Secrétariat Général de la COI à vos réflexions et à vos propositions d'actions.



## LISTE DES PARTICIPANTS



<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>ADRESSE (TEL., FAX, e-mail)</b>
<b>ENCADREMENT</b>		
01	Mme RAHAINGOSOA Louise Odette Ministre de la Culture MADAGASCAR	Immeuble SOMACODIS BP 305 101 Antananarivo
02	M. OUEDRAOGO Mohamoudou Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme BURKINA FASO	
03	M. OUEDRAOGO Ablasse Représentant Spécial du SG OIF	13, quai André Citroën 75 015 Paris France
04	M. LABO Salifou Responsable de projets AIF	13, quai André Citroën 75 015 Paris France
05	M. SANGUEH Madou Fatchou Coordonnateur géographique Afrique Centrale et Océan Indien AIF	13, quai André Citroën 75 015 Paris FRANCE

**N° NOM ET PRENOMS****ADRESSE  
(TEL., FAX, e-mail)****ORGANISMES PRESENTS**

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 06 | COI<br>M. SOURNIA Gérard,<br>Secrétariat Général                             | C.O.I rue Guy Forget Quatre Bornes<br>MAURICE<br>gsournia@coi.intnet.mu |
| 07 | AUF<br>M. HIRSH Georges<br>Directeur Régional                                | BP 8349<br>101 Antananarivo<br>tél. 22 318 04/12<br>Fax 22 318 15       |
| 08 | AMBASSADES<br>M. RAMASAMY Jaysen<br>Deuxième Secrétaire Ambassade de Maurice | 22 321 57   |
| 09 | Mme BOTBOL Christiane<br>Ambassade de France<br>Chef de projet<br>ART MADA   | SCAC / Ambassade de France<br>032 07 235 79<br>cbotbol@wanadoo.mg       |

**COMORES**

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 10 | M. ABDOURAHMANE Said Bakari,<br>Assistant corres. National Francophonie  | Ministère Relations Extérieures<br>Fax. 73 41 11   |
| 11 | M. CHAMSIDINE Mhadjou,<br>Conseiller du Ministre des Relations Extérieures,<br>correspondant national auprès de<br>la Francophonie | MIREX B.P : 428<br>Fax 00269 73 41 11<br>Tél. 00 269 73 2454 (d)<br>00 269 73 1929 (b)<br>00 269 74 4100 (b) |
| 12 | M. Mouhsini Hassani El Barwane,<br>D.G. Planification Education<br>Membre Commission Nationale UNESCO                              | B.P 2039 MORONI<br>Tél. 73 0628  |
| 13 | M. MOUSSA ABDEREMANE,<br>Chargé de la Coopération Multilatérale  | Ministère du Commerce Extérieur<br>Tél. 74 41 63<br>mouabderemane@yahoo.fr                                   |

**N° NOM ET PRENOMS****ADRESSE  
(TEL., FAX, e-mail)**

- 14 Mme WAHIDAT HASSANI BP 258 MORONI  
Responsable CLAC Ministère des Affaires  
Sociales

**DJIBOUTI**

- 15 Mlle Hodan MOUSSA AHMED BP 866  
Chef de division des relations bilatérales  
au Département du Monde Arabe au Ministère  
des Affaires Etrangères
- 16 M. MAHDI Mahmoud Isse BP 2102  
Commission Nationale pour l'UNESCO  
Tél. (253)35 20 52  
Fax (253) 35 68 19  
Ept\_dji@hotmail.com
- 17 M. IDRIS MOUSSA AHMED BP 32  
Directeur de la Culture  
Ministère de la Communication et  
de la Culture  
Tél. (253)35 56 72  
Fax 253 35 39 57
- 18 M. Osman MIGUIL WAÏS  
Responsable du suivi de la coopération  
internationale  
Ministère de l'Education Nationale et de  
l'Enseignement Supérieur  
Tél. 253 35 61 66  
Fax 253 35 58 67  
BP 2102

**MADAGASCAR**

- 19 M. ANDRIAMIHARIMANANA Honoré Sylvain 22 274 77  
Chef de service Communication et  
Relations Extérieures honoresylvain@yahoo.fr  
Ministère de la Culture
- 20 Mme RAKOTOMALALA Mireille BP 836  
Conseiller Technique au Ministère des  
Affaires Etrangères Anosy  
Correspondant national de l'AIF 101 Antananarivo

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>ADRESSE (TEL., FAX, e-mail)</b>
21	Mme RASOLONOMENJANAHARY Meltine Chef de Service culture et communication Commission nationale pour l'UNESCO	22 217 61
22	M. RAKOTONAIVO Julien Directeur Général de l'Office National des Arts et de la Culture Ministère de la Culture	22 272 97 032 02 686 88
23	M. RAZAFIMAHEFA Directeur de l'Identité et de la Promotion Culturelles Ministère de la Culture	032 04 241 75
24	Mme RANDRIAMBOLOLONA Claudine Directeur de l'Artisanat Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement du Secteur Privé	22 647 84 smarty@dts.mg
25	M. RATSIMBAZAFY Ignace Directeur de Cabinet du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base	22 320 77 fax (261 20) 22 247 65 BP 7552 Antanimena 101 Antananarivo
26	M. RAHERIMANDIMBY Marson Conseiller Technique Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base	032 04 481 18 herima@refer.mg

#### **MAURICE**

27	M. RAM PRAKASH RAMLUGUN Adjoint au Chef de Cabinet Ministère de l'Education et de la Recherche Scientifique	IVTB HOUSE PHOENIX Tél. 00 230 601 5234 Fax 00 230 698 59 71 rramlugun@mail.gov.mu
----	--	---



<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>ADRESSE (TEL., FAX, e-mail)</b>
28	M. FAREED AZAD IMAN CHUTTAN Adjoint au Chef de Cabinet Ministère des Arts et de la Culture	Immeuble R. Seeneevassen Port-Louis Tél. 230 212 8377 Fax 230 211 3196 fchuttan@mail.gov.mu
29	Mme DOOKHONY Chandnaprabha Devi Secrétaire Générale Adjoint Ministère de l'Education et de la Recherche Scientifique Assistante Secrétaire Générale à la Commission Nationale pour l'UNESCO	Tél. 230-6015298 vimlad@intnet.mu Fax 230-686 8554
30	M. GUNESH Grish Gunraz Principal Assistant Secretary Ministère des Affaires Etrangères et de la Regional Cooperation	Fax 230 211 6374 Tél 230 201 1122

#### **SEYCHELLES**

31	M. CHRISTIAN SERVINA Coordonnateur des Arts Ministère de l'Education et Jeunesse Mahé	christsea@hotmail.com Tél. 248 28 30 56
32	M. DODIN CEDRIC GUSTAVE Registrar General Division d'Enregistrement	BP 142 Victoria Tél.248 22 49 04 Fax 248 22 57 64 regdiv@seychelles.sc
33	Mme SAVY Miera Senior Administrative Officer Bureau Coopération Internationale Ministère des Collectivités Locales, des Sports et de la Culture	BP 731 Victoria Mahé Fax 00 248 32 44 06 mlgscicu@seychelles.net
34	M. Philippe LE GALL Conseiller Spécial Ministère des Affaires Etrangères	BP 656 Victoria samfa@mfa.gov.sc Tél. 00 248 22 55 30